

**CGV-120602**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**Le 2 juin 2012**

**à 9 heures**

Salle 309 Pavillon Irène-Léger

Campus de Shippagan

<b>Ordre du jour adopté</b>	<b>Action</b>	<b>Document (X)</b>	<b>Responsable</b>
1. Ouverture			A. Richard
2. Minute de recueillement			A. Richard
3. Accueil des nouveaux membres			A. Richard
4. Constatation de la régularité de la convocation	Information		L. Castonguay
5. Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
6. Présentation du nouveau recteur et vice-chancelier	Information		R. Théberge
7. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	A. Richard
8. Correspondance	Information		A. Richard
9. Adoption du procès-verbal CGV-120414	Décision	X	A. Richard
10. Affaires découlant du procès-verbal	Information		A. Richard

Ordre du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
11. Réception du procès-verbal CEX-120502	Réception	X	A. Richard
12. Affaires découlant du procès-verbal			
12.1 (5.1) Rencontre avec les ministres francophones du Cabinet	Information		R. Saillant
12.2 (5.2) Dossier de la Faculté de foresterie Invité : Jacques Paul Couturier (9 h 30)	Information		P. Albert
12.3 (7) Nominations	Décision		N. Boucher
12.3.1 Vice-doyenne ou vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales			
12.3.2 Vice-doyenne ou vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation			
13. Réception du procès-verbal CCJ-120313	Réception	X	A. Richard
14. Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)			
14.1 Évaluation du Baccalauréat en art dramatique	Décision		N. Boucher
14.2 Évaluation de la Maîtrise en travail social	Décision		N. Boucher
14.3 Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers	Décision		N. Boucher
15. Rapport de la réunion du Sénat académique SAC-120504	Information	X	N. Boucher
16. Plan triennal d'appui à la réussite des études	Réception	X	M.-L. Lord
17. Rapport du Comité de gouvernance			
17.1 Politique de sélection des cadres	Information		A. Daneault
17.2 Nominations au Conseil des gouverneurs	Décision	X	A. Daneault
18. Rapport du Comité de finance			
18.1 Négociations collectives	Décision	X	L. Bastarache
19. Rapport du Comité de vérification	Information		Y. Gagnon
20. Rapport du Comité de placement	Information		R. Saillant
21. Nominations	Décision		N. Boucher
21.1 Vice doyenne ou vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche			
21.2 Directrice ou directeur de l'École réseau de science infirmière			
21.3 UdeM Développement Inc.			
21.4 Directrice ou directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie			
22. Affaires nouvelles	Information		A. Richard
23. Prochaines réunions : le samedi 15 septembre 2012 à Edmundston (réunion annuelle et réunion ordinaire)	Information		A. Richard
24. Clôture			A. Richard

2011

Pistes pour favoriser l'essor de la formation en foresterie  
au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton



**Par**

CLAUDE GODBOUT CONSULTANT

**À l'intention du**

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON  
MONSIEUR YVON FONTAINE

22 DÉCEMBRE

## REMERCIEMENTS

Le consultant désire remercier toutes les personnes qui lui ont apporté leur collaboration dans la réalisation de ce mandat et qui lui ont permis, dans le court laps de temps qui lui était imparti, de comprendre la situation propre à la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton. Le consultant assume cependant la responsabilité des propositions contenues dans ce rapport

Au premier chef, il faut mentionner le doyen de la Faculté, monsieur Jean-Marie Binot qui n'a ménagé ni son temps ni ses efforts pour faciliter l'accomplissement de ce mandat. Il a aussi mis à la disposition du consultant une abondante documentation et a répondu avec empressement aux nombreuses questions soulevées par le consultant.

Par ailleurs, les professeurs de la Faculté, ainsi que le chef de secteur foresterie monsieur Hector Adégbidi, méritent les plus sincères remerciements de la part du consultant car sans leur apport constructif aux discussions et la franchise des échanges qui ont eu lieu, le consultant n'aurait pas eu la même perspective sur la situation et sur les pistes de solution. Il en est de même pour l'information reçue de monsieur Daniel Gautreau, agent de recrutement à la Faculté.

Le consultant a aussi pu compter sur l'appui et la disponibilité du vice-recteur du campus d'Edmundston, monsieur Paul Albert, à toutes les étapes de son travail et ce dernier n'est pas étranger à la réalisation du mandat selon l'échéancier prévu. Le doyen des Études, monsieur Jacques-Paul Couturier, a quant à lui apporté un éclairage bienvenu sur les autres programmes de formation dispensés au campus d'Edmundston. Dans cette même veine, le consultant a apprécié la confiance que le recteur de l'Université de Moncton lui a témoignée en lui confiant ce mandat et l'accessibilité dont il a fait preuve.

Enfin, le consultant ne voudrait pas oublier de remercier toutes les personnes de l'extérieur de la Faculté (représentants de l'industrie forestière, du ministère de Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, du monde de la forêt privée, de la Ville d'Edmundston, d'un bureau de consultant et du Conseil National de Recherche du Canada-CNRC) qui ont pris le temps de le rencontrer pour lui apporter leur point de vue sur la situation que vit la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton.

N.B. Dans ce rapport, le masculin seul est utilisé à certaines occasions pour alléger le texte mais couvre dans ces cas le masculin et le féminin.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS</b> .....	iv
<b>2. LA MISE EN SITUATION</b> .....	8
<b>3. LE MANDAT DU CONSULTANT</b> .....	8
<b>4. LES PRÉMISSSES DE DÉPART</b> .....	9
4.1 LA QUALITÉ DE LA FORMATION ACTUELLE AU BACCALURÉAT A ÉTÉ VÉRIFIÉE.....	9
4.2 UNE FORMATION ESSENTIELLE ET UN ENGAGEMENT IMPORTANT.....	9
4.3 UNE OUVERTURE DE L'UNIVERSITÉ ET DES PROFESSEURS AU CHANGEMENT.....	10
4.4 UNE PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE PROFESSIONNELLE ANTICIPÉE EN FORESTERIE.....	10
<b>5. LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA FACULTÉ</b> .....	10
5.1 UNE BAISSSE SIGNIFICATIVE DES INSCRIPTIONS AU PREMIER CYCLE.....	10
5.2 UNE DIMINUTION DU FINANCEMENT SUITE À LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU BACCALURÉAT.....	11
5.3 L'IMPACT D'UN CORPS PROFESSORAL RESTREINT.....	12
5.4 UN BASSIN D'ÉTUDIANTS DU SECONDAIRE EN RÉDUCTION AU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	12
5.5 L'ABSENCE D'UN CHAMP DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE EXCLUSIF.....	13
5.6 UN ENSEIGNEMENT PRATIQUE AVEC UNE APPROCHE PERSONNALISÉE.....	13
5.7 UN FORT TAUX DE PLACEMENT DES DIPLÔMÉS.....	14
5.8 UNE DIVERSITÉ DANS LA PROVENANCE DES ÉTUDIANTS.....	14
5.9 L'EMBAUCHE RÉCENTE D'UN AGENT DE RECRUTEMENT.....	15
5.10 UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT DU DEUXIÈME CYCLE.....	15
<b>6. LES ENJEUX DE LA FORMATION EN FORESTERIE À EDMUNDSTON</b> .....	16
<b>7. LES AJUSTEMENTS FAITS PAR LES AUTRES FACULTÉS AU CANADA</b> .....	17
7.1 LA MODIFICATION DU NOM DES FACULTÉS.....	18
7.2 LA MODIFICATION DU NOM DE PROGRAMMES DE BACCALURÉAT EXISTANTS APRÈS RÉVISION.....	18
7.3 L'AJOUT DE NOUVEAUX PROGRAMMES.....	18
7.4 LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES CONJOINTS.....	18
7.5 LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE 2IÈME ET DE 3IÈME CYCLES.....	18
7.6 LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE.....	19
7.7 LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION À DISTANCE.....	19
7.8 LE DÉVELOPPEMENT DE PASSERELLES POUR LES DIPLÔMÉS DES COLLÈGES.....	19
7.9 LE REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS DANS DES GROUPES-CLASSE PLUS GRANDS.....	19
<b>8. PROPOSITIONS DE PROGRAMMES FAITES PAR LA FACULTÉ DE FORESTERIE</b> .....	20
8.1 AU PREMIER CYCLE, UN PROGRAMME DE BACCALURÉAT RENOUVELÉ AVEC QUATRE ORIENTATIONS.....	20
8.2 AU DEUXIÈME CYCLE, UNE MAÎTRISE PROFESSIONNELLE ET UN CERTIFICAT.....	21

<b>9.</b>	<b>LES PISTES D'ACTION POUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON</b>	<b>21</b>
9.1	<b>MAINTENIR LES ACTIONS DE RECRUTEMENT ET DE PROMOTION</b>	<b>22</b>
9.1.1	Couvrir tout le bassin géographique potentiel	22
9.1.2	Renforcer les liens avec les établissements offrant un programme de technologie forestière	23
9.1.3	Définir et mettre en valeur les avantages comparatifs de la foresterie à l'UMCE	23
9.2	<b>RENDRE ATTRAYANTE LA FORMATION EN FORESTERIE À L'UMCE</b>	<b>23</b>
9.2.1	Ajuster l'offre de formation en foresterie aux nouvelles réalités	24
9.2.2	Faire tous les efforts pour rendre coopératif l'ensemble du programme de baccalauréat	25
9.2.3	Modifier le nom de la Faculté	26
9.3	<b>FAVORISER LA SYNERGIE ENTRE LES COMPOSANTES DE L'UMCE</b>	<b>26</b>
9.3.1	Augmenter la collaboration de la Faculté de foresterie avec les autres composantes de l'UMCE	27
9.3.2	Augmenter par la collaboration de l'UMCE la capacité de formation de la Faculté de foresterie	28
9.3.3	Favoriser le développement de la maîtrise en sciences forestières en encourageant la codirection au sein de l'UMCE	29
9.3.4	Explorer les possibilités d'échange de cours avec les autres campus de l'Université de Moncton	29
9.4	<b>AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ADMINISTRATIVE DE LA FACULTÉ</b>	<b>30</b>
9.4.1	Rationaliser les ressources administratives et la structure de la Faculté	30
9.4.2	Ajuster la composition du corps professoral aux besoins spécifiques de la Faculté	31
9.4.3	Améliorer l'efficacité des relations avec les étudiants	31
<b>10.</b>	<b>LA CONCLUSION</b>	<b>32</b>
<b>11.</b>	<b>ANNEXE sur les inscriptions</b>	<b>34</b>

## 1. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

### Recommandation 1

Que la Faculté maintienne ses actions actuelles de recrutement et de promotion, incluant l'embauche d'un agent de recrutement dédié spécifiquement à la Faculté de foresterie.  
..... 22

### Recommandation 2

Que la Faculté vise à atteindre à court terme le seuil de 15 nouvelles inscriptions par année, et en rythme de croisière le seuil d'un peu plus d'une vingtaine de nouvelles inscriptions.  
..... 22

### Recommandation 3

Que la Faculté couvre, dans ses activités de recrutement, tout le bassin géographique potentiel (le N.-B. au complet, l'est du Québec, l'Ontario francophone, le reste de l'Acadie), en n'oubliant pas la clientèle féminine.  
..... 23

### Recommandation 4

Que la Faculté renforce dans les meilleurs délais ses liens avec les établissements offrant un programme de technologie forestière et en fasse le suivi régulier.  
..... 23

### Recommandation 5

Que la Faculté mette en valeur, dans les actions de recrutement, les avantages comparatifs de la foresterie à l'UMCE après les avoir bien définis.  
..... 23

### Recommandation 6

Que la Faculté entreprenne les démarches pour donner suite dans les trois mois à l'offre d'au moins une entreprise de mettre sur pied des primes de recrutement d'étudiants en foresterie pour ses employés.  
..... 23

### Recommandation 7

Que la Faculté s'assure que toutes les modifications au programme de baccalauréat en sciences forestières permettent de respecter les exigences d'agrément en foresterie et d'agrément du programme coopératif.  
..... 24

### Recommandation 8

Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier d'ici un an le programme actuel de baccalauréat en sciences forestières pour un programme de baccalauréat avec deux orientations: *aménagement et gestion des forêts* et *développement durable et conservation des écosystèmes forestiers* (noms provisoires).  
..... 24

**Recommandation 9**

Que la Faculté renforce graduellement à partir de l'année académique 2012 certaines formations déjà offertes au baccalauréat pour mieux répondre aux besoins des employeurs et ajoute, dans le cadre de la modification du programme de baccalauréat, de nouvelles formations pour couvrir les besoins des deux orientations proposées.

24

**Recommandation 10**

Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier le nom du programme actuel de baccalauréat en sciences forestières pour celui de *baccalauréat en foresterie et en environnement forestier* (nom provisoire).

25

**Recommandation 11**

Que la Faculté examine, dans un deuxième temps toutefois, les possibilités d'offrir des programmes de formation à caractère professionnel au deuxième cycle (certificat, maîtrise).

25

**Recommandation 12**

Que la Faculté analyse d'ici trois mois les raisons qui amènent les étudiants présentement admissibles à ne pas s'inscrire au régime coopératif dans l'actuel programme de baccalauréat.

25

**Recommandation 13**

Que la Faculté entreprenne dans les meilleurs délais les démarches pour ne retenir que le régime coopératif dans le *programme de baccalauréat en foresterie et en environnement forestier* (nom provisoire), et ne pose pas d'exigences additionnelles à celles d'un programme régulier.

25

**Recommandation 14**

Que la Faculté resserre dès le début de l'année 2012 les liens avec les employeurs traditionnels et en développe de nouveaux avec des employeurs non traditionnels afin de faciliter la réalisation des stages coopératifs.

26

**Recommandation 15**

Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier le nom de la Faculté afin de refléter la formation offerte et faciliter le recrutement.

26

**Recommandation 16**

Que l'Université conserve à la Faculté son statut, sans exclure toutefois des ajustements au fonctionnement de l'UMCE afin de faciliter la réalisation des recommandations de ce rapport.

26

**Recommandation 17**

Que l'Université favorise la synergie entre les diverses composantes de l'UMCE afin d'avoir une meilleure utilisation des capacités d'enseignement disponibles au campus d'Edmundston.

27

**Recommandation 18**

Que l'Université désigne, dès l'adoption du plan de relance de la Faculté, un responsable de la coordination académique au sein de l'UMCE et ayant juridiction dans toute l'UMCE.

27

<b>Recommandation 19</b> Que la Faculté augmente sa collaboration avec les autres composantes de l'UMCE pour répondre à leurs besoins d'enseignement, incluant l'utilisation de la Forêt expérimentale. .....	28
<b>Recommandation 20</b> Que l'Université facilite l'ajustement des programmes de formation offerts en totalité ou en partie à l'UMCE mais dont la juridiction est ailleurs à l'Université, afin de permettre la collaboration entre toutes les composantes de l'UMCE. .....	28
<b>Recommandation 21</b> Que les autres composantes de l'UMCE augmentent leur collaboration à la satisfaction des besoins d'enseignement de la Faculté de foresterie. .....	29
<b>Recommandation 22</b> Que l'UMCE favorise le développement de la maîtrise en sciences forestières en encourageant la codirection par l'ensemble des professeurs de l'UMCE. .....	29
<b>Recommandation 23</b> Que la Faculté vise dès que possible l'augmentation de la performance scientifique des professeurs de la Faculté et l'obtention de financement accru pour la recherche. .....	29
<b>Recommandation 24</b> Que l'Université explore les possibilités de collaboration de la Faculté de foresterie avec les autres campus de l'Université de Moncton. .....	30
<b>Recommandation 25</b> Que la Faculté ne comprenne éventuellement qu'un seul administrateur académique et examine la possibilité d'alléger ses tâches administratives soit en les rationalisant, soit en confiant certaines tâches à du personnel clérical ou professionnel. .....	30
<b>Recommandation 26</b> Que l'Université, dans le cadre du plan de relance, confie au doyen de la Faculté la responsabilité de maintenir une gestion rigoureuse à l'interne ainsi que d'assurer un rayonnement externe dans le monde forestier et dans celui de la recherche, incluant l'animation du Comité consultatif de la Faculté et qu'elle l'assure de son appui. .....	31
<b>Recommandation 27</b> Que la Faculté allège d'ici un an sa structure de gestion pour favoriser une meilleure utilisation des ressources professorales. .....	31
<b>Recommandation 28</b> Que la Faculté ajuste progressivement la composition de son corps professoral aux besoins spécifiques de la Faculté en enseignement, en recherche et en service à la collectivité. .....	31

<b>Recommandation 29</b> Que la Faculté examine, dans un souci d'efficacité administrative, la pertinence et l'organisation de l'ensemble des fonctions professionnelles et cléricales de la Faculté. .....	31
<b>Recommandation 30</b> Que la Faculté, et au besoin l'UMCE, réduisent dès la prochaine année académique les délais dans les réponses aux demandes d'information ou d'admission et applique les conditions d'admission avec souplesse. .....	31
<b>Recommandation 31</b> Que la Faculté s'assure que les étudiants puissent dès 2012 apprécier globalement l'impact du résultat de leurs évaluations de l'enseignement. .....	32
<b>Recommandation 32</b> Que l'Université, en consultation avec les différentes instances impliquées, élabore et adopte un plan de relance afin de favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston. .....	32
<b>Recommandation 33</b> Que l'Université désigne, en même temps que l'adoption du plan de relance de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston, un responsable de sa mise en oeuvre en collaboration avec les divers responsables opérationnels concernés et lui assure son appui à tous les niveaux dans cette opération. .....	32
<b>Recommandation 34</b> Que l'Université, à partir des recommandations contenues dans ce rapport, prenne dans les meilleurs délais les décisions requises pour favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston et prévoie, le cas échéant, les modalités de fonctionnement provisoires à appliquer ainsi que les ressources à disponibiliser durant la période de transition nécessaire pour la mise en place du plan de relance. .....	33

## 2. LA MISE EN SITUATION

La situation qui a donné lieu à ce mandat de consultation est bien décrite dans un document fourni au consultant au mois d'août 2011 par la Faculté de foresterie et qui est résumée dans le texte qui apparaît ci-dessous:

*La Faculté de foresterie de l'Université de Moncton a été créée en 1985. Lors de sa création, l'objectif était d'accueillir une moyenne de 20 nouvelles inscriptions chaque année. Ainsi, pendant les quinze premières années de son existence, la Faculté de foresterie attirait, bon an mal an, 20 à 30 nouveaux étudiants chaque année. Cependant depuis six ans environ, le nombre annuel de nouvelles inscriptions est tombé en dessous de la barre de 10.*

*Cette baisse significative des inscriptions est une sérieuse source d'inquiétude, interpellant tant le personnel de la Faculté, les autorités de l'Université de Moncton que les employeurs de la province pour qui les diplômés de la Faculté de foresterie sont essentiels au bon développement de leurs entreprises.*

*Cependant, il faut noter que les difficultés que traverse la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton ne lui sont pas spécifiques. En effet, la plupart des facultés de foresterie des universités nord-américaines en général, et canadiennes en particulier, connaissent depuis ces dix dernières années une réduction importante des inscriptions.*

*En réponse à cette situation, plusieurs parmi ces institutions ont mis en œuvre des mesures afin de renverser la tendance observée. Ces mesures d'ajustement sont de divers ordres, allant du changement d'appellation (image publique) à la restructuration de la programmation (réaménagement, diversification, ajout de programmes).*

*À l'Université de Moncton, depuis près de trois ans, le personnel de la Faculté a entrepris une sérieuse réflexion sur le sujet et a proposé certaines initiatives (recrutement, programmation, etc.) en vue de modifier cette tendance. De plus, l'Université souhaite approfondir cette réflexion avec le concours d'un expert indépendant qui pourra analyser la situation et proposer des éléments de solution susceptibles d'infléchir la tendance des inscriptions et assurer le développement de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston.*

## 3. LE MANDAT DU CONSULTANT

L'Université de Moncton demande à l'expert retenu:

- a) *d'établir un diagnostic de la situation actuelle de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton et de consulter les acteurs du domaine pour définir les enjeux auxquels fait face la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton;*
- b) *- de faire une analyse des mesures d'ajustement prises par les autres universités au Canada offrant une formation en foresterie pour faire face au défi de la baisse des inscriptions;*  
*- de faire une analyse des propositions récemment évoquées par la Faculté;*

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

- c) *de proposer à l'Université de Moncton, en tenant compte de ses contextes internes et externes, des pistes de solution qui lui permettront de mettre en place un plan de relance afin d'assurer l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston et atteindre ses objectifs de recrutement.*

Le consultant a reçu son mandat du recteur de l'Université de Moncton à la fin du mois d'août 2011 et son rapport final doit être remis en décembre 2011.

#### **4. LES PRÉMISSSES DE DÉPART**

Cette section présente ce que le consultant a perçu, suite à la consultation de l'abondante documentation mise à sa disposition par des membres de la Faculté, suite aux rencontres qu'il a tenues, et suite aux recherches qu'il a lui-même effectuées, comme étant des prémisses de départ à prendre en considération dans ce dossier et qu'il n'a pas jugé approprié de remettre en cause. Elles conditionnent son analyse et ses propositions.

##### **4.1 La qualité de la formation actuelle au baccalauréat a été vérifiée**

La Faculté de foresterie dispense actuellement deux programmes de baccalauréat en sciences forestières: un programme régulier (depuis 1985) et un programme coopératif (depuis 1997). Ils constituent en fait un même programme académique, dispensé selon deux régimes d'étude. C'est pourquoi, à moins que le contexte exige de les distinguer, on fera généralement référence dans ce rapport au baccalauréat en sciences forestières.

La durée de ces programmes a été réduite de cinq à quatre ans en 2008 pour se conformer au modèle de formation dans les autres universités canadiennes. Le nombre de crédits par programme a été alors réduit de 26 crédits pour se situer à 123 ou 121 selon le programme choisi. Un programme de baccalauréat en agroforesterie créé en 2004 a été suspendu en 2008 à cause du retrait d'un partenaire et de contraintes opérationnelles. La Faculté dispense aussi un programme de maîtrise de recherche en sciences forestières de 42 crédits depuis l'an 2000.

Le programme de baccalauréat en sciences forestières de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton a reçu en 2010 un renouvellement de son agrément de la part du Bureau canadien d'Agrément en Foresterie (BCAF) sans aucune condition pour une période de trois ans (plutôt que six) car il était en transition, sa durée passant de 5 à 4 ans lors de la visite d'agrément, et non pas à cause de déficiences notées dans la formation. La question de la qualité de la formation actuelle au baccalauréat en sciences forestières est donc prise pour acquise et n'est donc pas examinée. Si des modifications significatives sont éventuellement apportées aux programmes de baccalauréat, le BCAF devra en être saisi avant la prochaine visite d'agrément prévue pour 2012-2013.

##### **4.2 Une formation essentielle et un engagement important**

Étant donnée l'importance de la forêt et de l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick, en particulier dans sa partie nord, et étant donné le caractère officiellement bilingue de la province, l'enseignement de la foresterie en français au campus d'Edmundston apparaît comme une composante essentielle au développement économique, environnemental et social du Nouveau-Brunswick. Il représente ainsi un engagement important pour l'Université de Moncton et pour le Gouvernement du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton jouit d'un fort appui des acteurs de son milieu, que ce soit de l'industrie forestière, du

ministère des Ressources naturelles, de ses diplômés ou du milieu socio-économique de cette partie de la province.

#### **4.3 Une ouverture de l'Université et des professeurs au changement**

Comme il faut inverser une tendance lourde de baisse des inscriptions dans un contexte où l'enseignement de la foresterie doit compétitionner avec d'autres disciplines universitaires pour attirer des étudiants, et ce, dans un bassin démographique traditionnel qui est en diminution, l'Université de Moncton et les professeurs de la Faculté se sont dits ouverts à des changements que pourraient impliquer des propositions innovantes. À cet effet, la réflexion faite par les membres de la Faculté depuis près de trois ans témoigne de leur ouverture.

#### **4.4 Une pénurie de main-d'oeuvre professionnelle anticipée en foresterie**

Les entreprises forestières de la région, et même de tout le Canada, font déjà face à une pénurie de diplômés universitaires en foresterie et anticipent une situation encore plus critique dans les années à venir ne serait-ce qu'à cause des retraites prévisibles, sans compter les besoins qui pourront être exprimés par les autres types d'employeurs. Cette préoccupation est partagée pour l'ensemble de la province par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et par l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick qui, en collaboration avec plusieurs autres acteurs dont l'Université de Moncton, ont élaboré un site Web pour mieux renseigner les étudiants potentiels sur les possibilités de formation et de travail dans le secteur forestier ainsi que sur la diversité des fonctions que peuvent occuper les diplômés en foresterie de tous les niveaux scolaires.

## **5. LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA FACULTÉ**

Cette section a pour but de décrire sommairement la perception du consultant quant aux forces et aux faiblesses de la Faculté. Les documents fournis étant plus élaborés à cet égard, le consultant n'a pas jugé utile de reprendre toute l'information disponible, mais seulement de signaler brièvement les principaux éléments utiles à son analyse et à ses propositions. Par ailleurs, les rencontres tenues avec des représentants des principaux acteurs en foresterie externes à la Faculté ainsi que les recherches que le consultant a effectuées ont aussi permis d'alimenter ce diagnostic. Enfin, il peut arriver à l'occasion que diverses sources retenues donnent des informations qui ne sont pas identiques, mais leur interprétation demeure néanmoins la même.

#### **5.1 Une baisse significative des inscriptions au premier cycle**

La Faculté de foresterie de l'Université de Moncton au campus d'Edmundston (UMCE) a subi, comme d'autres facultés de foresterie au Canada, une baisse importante de ses inscriptions au baccalauréat en sciences forestières depuis dix ans (voir le tableau en Annexe). Les inscriptions totales de la Faculté au baccalauréat sont passées de 133 étudiants en 2000-2001, à 49 en 2005-06 puis à 29 en 2010-11 alors qu'on visait au démarrage de la Faculté au moins vingt nouveaux étudiants par année pour une formation de cinq ans. En relation avec cette évolution, les nouvelles inscriptions sont passées de 28 étudiants en 2000-01, à 11 en 2005-06 et à 7 en 2010-11, dénotant une difficulté croissante de recruter de nouveaux étudiants plutôt qu'un problème de persévérance dans les études. À cet égard, il semble que le développement des DEC-BAC à l'Université Laval au cours des récentes années ainsi que la baisse des inscriptions aux programmes de technologie forestière dans les collèges aient été des facteurs de cette

diminution, l'UMCE ayant perdu un avantage dans le bassin de recrutement des Cégeps. On reviendra plus loin sur la diminution des étudiants à la maîtrise qui n'est pas moins préoccupante.

Pour l'ensemble du Canada, après avoir été de 1 956 étudiants en 1980-81, de 1 181 en 1989-90 et de 1 922 en 1994-95, les inscriptions au premier cycle dans les facultés de foresterie, tous programmes confondus, sont passées d'un sommet de 3 031 en 1998-99 à 1 589 en 2006-07. Par la suite, la diminution des inscriptions s'est poursuivie avec un rythme moindre pour atteindre 1 429 étudiants en 2009-2010. Durant la période de dix ans allant de 2000-2001 à 2009-2010, cette baisse a été plus forte dans les programmes accrédités en foresterie (de 1 572 étudiants à 540) que dans les autres programmes offerts par les facultés de foresterie (de 1 036 étudiants à 889). En 2010-2011, semble se dessiner une légère remontée d'une soixantaine d'inscriptions additionnelles, concentrées dans les programmes qui ne sont pas accrédités en foresterie.

On peut aussi illustrer cette baisse d'intérêt pour la formation en foresterie par le fait qu'à l'Université Laval, les diplômés au 1er cycle en foresterie sont passés de 91 en 1999 à 38 en 2009. La situation de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton n'est donc pas unique. Ce qui est particulier c'est le fait que les autres facultés semblent avoir pris des mesures de redressement avant 2010, certaines dès les années 1990.

Plusieurs attribuent cette baisse d'intérêt pour la foresterie à la mauvaise compréhension de la part du public de la fonction de forestier professionnel, à la perception d'une industrie à faible contenu technologique, à la baisse démographique de la région et aux difficultés économiques vécues par le secteur forestier au Canada, résultant en une pénurie de débouchés pour les diplômés en foresterie. Mais il y a plus.

Selon certains, on assiste depuis quelques années non pas à des fluctuations qui vont faire revenir un jour les inscriptions à des niveaux antérieurs, mais plutôt à une tendance lourde où les emplois traditionnels en foresterie, même s'ils vont demeurer en nombre significatif, vont être moins nombreux qu'auparavant. Tous les documents consultés à cet effet prévoient que les nouvelles opportunités de carrière en relation avec la forêt se présentent de plus en plus dans la production de produits ou de services nouveaux utilisant l'ensemble des ressources de la forêt et répondant à la demande d'une population de plus en plus urbanisée et soucieuse de la qualité de l'environnement.

## **5.2 Une diminution du financement suite à la réduction de la durée du baccalauréat**

Suite à la diminution de la durée du baccalauréat en sciences forestières de cinq à quatre ans, et toutes choses étant égales par ailleurs, le financement gouvernemental de base total pour le campus d'Edmundston a été réduit. Cette situation vient exacerber la problématique de la baisse des inscriptions à la Faculté mentionnée plus haut. Le corps professoral de la Faculté a cependant été maintenu à son niveau antérieur. Cette situation, si elle n'est pas corrigée, amène un déséquilibre entre les revenus et les dépenses qui menace la viabilité de la Faculté.

En conséquence, en tenant compte de la baisse des inscriptions et de la réduction de la durée du baccalauréat, et pour retrouver les conditions qui ont prévalu lors de la mise sur pied de la Faculté en 1985, il faudrait soit augmenter les nouvelles inscriptions à au moins 25 annuellement, soit diminuer le nombre de personnel enseignant de la Faculté de foresterie (cependant une baisse trop prononcée serait peu réaliste compte tenu d'une masse critique nécessaire pour donner une formation accréditée en foresterie), soit utiliser de manière plus efficace toutes les capacités professorales de la Faculté de foresterie, et plus globalement du campus d'Edmundston de l'Université de Moncton (UMCE). Dans le même ordre d'idée, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de la Faculté pour tenir compte des ressources limitées, il serait opportun de revoir la structure administrative de la Faculté qui paraît bien lourde avec deux administrateurs académiques (doyen et chef de secteur) et quelque dix comités ou instances de gestion pour un

corps professoral total de 10 personnes et un effectif étudiant qui, à moyen terme, ne devrait pas dépasser 80-90 étudiants au premier cycle.

En pratique, les pistes de solution devront probablement faire appel à une combinaison de moyens adaptée à la situation de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton.

### 5.3 L'impact d'un corps professoral restreint

La Faculté de foresterie a un corps professoral restreint (10 professeurs en 2011) ce qui, même avec l'appui de quelques chargés de cours, limite sa capacité de couvrir un trop large éventail de matières d'enseignement. Cette situation fait aussi en sorte que l'accent dans la charge de travail des professeurs est mis sur l'enseignement au premier cycle. Moins de temps est donc disponible pour la formation aux études supérieures et le développement de la recherche, même si les professeurs de la Faculté ont, dans un passé récent, contribué activement à l'encadrement d'étudiants aux études supérieures, tant à la Faculté que hors Faculté.

Cette situation est aussi celle des autres enseignants de l'UMCE (43 professeurs à temps plein, 8 professeurs temporaires et 34 chargés de cours en 2010) où étudiaient en 2010 un peu plus de 450 étudiants à temps plein (626 en 2000) et une centaine d'étudiants à temps partiel. Environ 10% des étudiants à l'UMCE sont des étudiants internationaux. Seulement deux autres baccalauréats y sont dispensés au complet (baccalauréat en science infirmière, baccalauréat ès arts multidisciplinaire), les autres cours offerts le sont pour les deux premières années de baccalauréats qui doivent être terminés à Moncton. Ces derniers cours sont dans les domaines des sciences (incluant le génie et les sciences de la santé), de l'éducation, la kinésiologie et la récréologie, en administration ainsi que dans les arts et lettres, et dans les sciences humaines.

En conséquence, si de prime abord les capacités des autres composantes du campus d'Edmundston de collaborer avec la Faculté de foresterie dans l'enseignement de la foresterie peuvent paraître limitées, elles pourraient néanmoins être bien tangibles, surtout dans un contexte où la formation en foresterie est appelée à se diversifier pour répondre à l'évolution des besoins. Il vaudrait la peine d'examiner la capacité et l'intérêt des professeurs des autres disciplines à l'UMCE de collaborer à la formation en foresterie, tant au premier cycle dans des enseignements spécialisés que dans la codirection de mémoires de maîtrise. Dans ce dernier cas, le développement de la carrière académique de certains professeurs pourrait profiter de cette ouverture.

À l'inverse, il est fort possible qu'à l'examen des cours, obligatoires ou à option, dans les autres programmes que les sciences forestières dispensés à l'UMCE, et d'une façon plus générale à l'Université de Moncton, les professeurs de la Faculté de foresterie puissent offrir certaines des formations, actuelles ou souhaitables, dans ces programmes. Une telle démarche, ainsi que celle mentionnée au paragraphe précédent, pourraient aussi faciliter l'efficacité et l'attractivité du campus d'Edmundston qui fait aussi face de façon générale à une baisse du nombre d'étudiants.

### 5.4 Un bassin d'étudiants du secondaire en réduction au Nouveau-Brunswick

Le bassin d'étudiants francophones du niveau secondaire au Nouveau-Brunswick qui pourraient venir étudier en foresterie à UMCE est en forte diminution depuis dix ans. Dans le district scolaire d'Edmundston, le nombre d'étudiants est passé de 8 020 à 5 947 entre 2001 et 2009 alors que dans l'ensemble de la province le nombre d'étudiants a baissé de 37 103 à 30 420 durant la même période. Cette situation pose un défi particulier, surtout face à l'attractivité exercée par certaines autres disciplines universitaires, et illustre la nécessité pour la Faculté de couvrir tout le territoire potentiel dans ses efforts de recrutement (l'ensemble du Nouveau-Brunswick, l'est du Québec, l'Ontario francophone et toute l'Acadie) et d'offrir une formation correspondant aux attentes des étudiants éventuels.

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

De plus, les employeurs sont soucieux de conserver après quelques années les diplômés qu'ils ont embauchés et qui ont continué de se former par la pratique. À cet égard, il semble que les diplômés du Nouveau-Brunswick présentent, pour certains employeurs, un avantage sur les diplômés des autres provenances, en particulier du Québec. Un argument de plus pour bien couvrir tout le Nouveau-Brunswick dans les actions de recrutement afin d'avoir une bonne proportion de diplômés venant de la province, sans oublier toutefois les autres sources d'étudiants afin de constituer des cohortes suffisamment nombreuses. Il ne s'agit donc pas de se limiter au Nouveau-Brunswick dans le recrutement, car la diversité de provenance est une richesse dans une université, mais plutôt de faire les efforts pour avoir un maximum d'étudiants venant de la province. On notera que le recrutement en 2011 a permis d'accueillir une bonne proportion des nouveaux étudiants venant du Nouveau-Brunswick.

### **5.5 L'absence d'un champ de pratique professionnelle exclusif**

L'absence d'un champ de pratique professionnelle exclusif pour les diplômés universitaires en foresterie au Nouveau-Brunswick est un facteur qui non seulement peut affecter l'image de la foresterie auprès des étudiants potentiels et de leurs parents, mais aussi qui rend plus aléatoire les possibilités d'emploi dans les périodes économiques difficiles, avec un effet rétroactif retardé sur le recrutement. Un champ de pratique professionnelle exclusif est un privilège octroyé par l'État aux membres d'une association professionnelle de pouvoir seuls offrir des services professionnels dans un domaine donné. En contrepartie, les membres de cette association professionnelle sont investis d'une responsabilité de protection du public quant aux services professionnels rendus dans ce domaine.

Au Nouveau-Brunswick, la législation professionnelle ne prévoit pas un champ de pratique professionnelle exclusif pour les diplômés universitaires en foresterie. Seul un titre professionnel leur est réservé, mais il n'est pas obligatoire pour exercer une pratique professionnelle en foresterie au Nouveau-Brunswick. Cette question du champ de pratique peut constituer un avantage dans le placement des diplômés, mais semble avoir un impact limité sur le recrutement si on se fie sur l'expérience du Québec. Par ailleurs, les moyens d'action de l'Université à cet égard sont limités.

### **5.6 Un enseignement pratique avec une approche personnalisée**

Même avec l'hypothèse optimiste de cent étudiants inscrits au baccalauréat, le ratio étudiants/professeurs est de 10, ce qui indique une très bonne capacité d'encadrement des étudiants. La documentation fournie mentionne que cet enseignement en petits groupes est très apprécié de même que les services aux étudiants et le mentorat par les professeurs. De plus, la Faculté dispose d'une Forêt expérimentale qui est à moins d'une demi-heure d'Edmundston, et les emplois d'été ainsi que les stages en milieu de travail du programme coopératif (environ 30% des diplômés) permettent aux étudiants d'acquérir une formation pratique appréciée des employeurs tout en ayant une rémunération intéressante durant leurs études.

Les rencontres que le consultant a tenues lui ont permis de constater que des employeurs souhaitent cependant que soient renforcés (dans les cours actuels, dans de nouveaux cours ou dans une utilisation plus grande de la Forêt expérimentale) les domaines des opérations forestières, de la sylviculture, des systèmes d'information géographique, de la gestion administrative, de l'aménagement des habitats fauniques et de la certification environnementale des territoires forestiers. Le cours à option de foresterie urbaine devrait être offert, sans pour autant en faire une orientation dans le programme de baccalauréat, car il correspond à certains besoins.

De plus, plusieurs estiment que le développement du volet coopératif du programme en sciences forestières serait une bonne chose car les aspects pratiques de la formation seraient mieux

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

appuyés. En relation avec cette affirmation, il serait intéressant de connaître, si des étudiants admissibles ne s'y inscrivent pas, les raisons qui freinent ces étudiants à ne pas s'inscrire au programme coopératif actuel. Enfin, même si le programme de formation comprend un cours d'anglais obligatoire et qu'il donne la possibilité de se familiariser avec un vocabulaire anglais spécialisé, on souhaite aussi que soient augmentées les opportunités pour les étudiants d'apprendre l'anglais, possiblement à travers des stages en milieu anglophone.

Par ailleurs, même si la qualité de la formation est appréciée, il semble, selon certaines personnes, que les étudiants n'aient pas eu connaissance du suivi des évaluations de l'enseignement, si suivi il y a eu. Comme le but de ces évaluations est de favoriser une amélioration de l'enseignement, il apparaît important que le suivi des évaluations soit effectué et que les étudiants puissent en constater les effets si la Faculté veut maintenir la satisfaction des étudiants, ce qui est une des forces de la Faculté.

### **5.7 Un fort taux de placement des diplômés**

Le nombre de diplômés est typiquement de 9 au baccalauréat (6 au programme régulier et 3 au programme coopératif) depuis quelques années. À la maîtrise, il est en moyenne d'un peu moins de trois par année et en décroissance. Selon l'information obtenue tant de la Faculté que des employeurs, il apparaît que tous les diplômés au baccalauréat se placent facilement à la fin de leurs études, ce qui semble traduire un besoin de la part des employeurs traditionnels qui sont préoccupés du besoin de relève face aux retraites prévisibles au cours des prochains cinq ou dix ans, sans compter les possibilités offertes par de nouveaux domaines encore à explorer. Il appert aussi qu'une certaine proportion des diplômés est bilingue ce qui est un atout dans une province officiellement bilingue et pour ceux qui désirent faire carrière ailleurs au Canada.

Par ailleurs, le Comité consultatif de la Faculté, institué en 1999, ne s'est semble-t-il pas réuni depuis quelques années. Cette situation illustre la nécessité de renforcer les liens de la Faculté avec les milieux de travail, en particulier l'industrie forestière, et d'assurer des contacts suivis avec ceux-ci. Des représentants des milieux de travail souhaitent aussi plus d'implication de la direction de la Faculté dans les activités régionales qui touchent la foresterie.

### **5.8 Une diversité dans la provenance des étudiants**

Au baccalauréat, même si une certaine proportion depuis 2005 provient du Nouveau-Brunswick (22%), on retrouve au cours des années une diversité dans la provenance des étudiants à la Faculté de foresterie: étudiants canadiens hors Nouveau-Brunswick (65%- surtout du Québec), étudiants internationaux (13%- Haïti, Belgique, France, Cameroun). On constate ici la dépendance d'un recrutement au Québec pour la Faculté dans le passé récent. Au cours de l'année 2011, la proportion d'étudiants du Nouveau-Brunswick est montée à 50%, les étudiants canadiens hors Nouveau-Brunswick se situant à 34% et les étudiants internationaux constituant 15% de l'effectif. À la maîtrise, depuis 2005, un peu plus de 40% des diplômés étaient des étudiants internationaux (Haïti, Gabon, Sénégal, Mauritanie, Maroc, Algérie).

Ainsi, la Faculté de foresterie a huit ententes avec des Cégeps du Québec et des collèges communautaires de l'Ontario dans le but de faciliter le passage des diplômés de technologie forestière au niveau universitaire en créditant les cours déjà suivis, équivalant à au moins une année universitaire (39 à 44 crédits). Des ententes existent aussi avec trois universités étrangères pour le premier cycle (programmes de mobilité d'étudiants avec la France, la Belgique et le Bénin). On note aussi plusieurs visites de délégations d'universités européennes avec qui des ententes ont été signées (Italie, Hongrie, Roumanie) et des tournées à l'étranger sont organisées pour les étudiants de la Faculté de foresterie. Cette ouverture permet à la Faculté d'offrir à ses étudiants une meilleure expérience de formation.

Toutefois, même si des démarches ont été entreprises depuis plus de trois ans avec le Collège de technologie forestière des Maritimes localisé à Bathurst, seule institution offrant le programme de technologie forestière en français au Nouveau-Brunswick, le consultant a constaté qu'aucune entente formelle n'existe encore. Des travaux sont cependant en cours pour la mise en place prochaine d'une telle entente.

### 5.9 L'embauche récente d'un agent de recrutement

Comme dans la presque totalité des facultés de foresterie au Canada, un agent de recrutement spécifiquement dédié à la Faculté de foresterie, pour une partie significative de son temps, a été embauché depuis novembre 2010 sur la base d'un projet pilote qui est prévu pour une durée de cinq ans. Cet agent de recrutement a depuis réactualisé les contacts avec les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick ainsi qu'avec les collèges et les Cégeps. Sans vouloir attribuer le mérite de la hausse des inscriptions (8 étudiants vs 7 l'année précédente) en septembre 2011 à ce seul facteur, il est néanmoins plausible qu'il soit en partie responsable de cette hausse modeste dans un contexte difficile en dépit du peu de temps qu'il a eu pour faire un recrutement efficace (les étudiants choisissent généralement leur domaine d'étude universitaire l'automne précédent leur entrée à l'université). Les documents consultés mentionnent que cette approche personnalisée du recrutement et le contact direct avec toutes les écoles secondaires de la province que permet la présence d'un agent de recrutement a été utilisée dans le passé avec succès par la Faculté de foresterie.

Cependant, certaines personnes ont fait état de l'impact négatif sur le recrutement qu'ont les délais auxquels les étudiants éventuels font parfois face lors d'une demande d'information ou d'une demande d'admission. On a aussi exprimé le souhait que, sans pour autant déroger aux conditions d'admission, celles-ci soient appliquées avec plus de souplesse, incluant la possibilité pour les étudiants de répondre à certaines conditions d'admission en suivant des formations d'appoint à l'UMCE.

Par ailleurs, comme la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, les facultés de foresterie du Canada se sont toutes dotées d'un site Web modernisé afin de rendre l'information sur les programmes de formation et les possibilités de carrière non seulement disponible mais aussi attrayante. De plus, l'utilisation de la Forêt expérimentale avec ses volets *éducation, recherche et démonstration* est intéressante et participe à l'effort de recrutement.

### 5.10 Un développement récent du deuxième cycle

Alors que la Faculté a été fondée en étant axée sur le premier cycle, l'ajout en l'an 2000 d'une maîtrise de recherche en sciences forestières a permis d'accueillir un certain nombre d'étudiants en addition à la clientèle du premier cycle, de développer la recherche en foresterie à l'UMCE, de permettre aux professeurs un enrichissement de leur carrière académique et d'élargir la renommée de la Faculté. En font foi l'existence d'un certain nombre d'ententes avec des universités européennes de même que l'accueil d'étudiants internationaux.

Le développement des études supérieures fait partie de l'évolution normale d'une université et ne peut que profiter à la consolidation du pôle de formation que devient l'UMCE. Il y a là une avenue que d'autres facultés de foresterie ont suivi pour accéder à des fonds de recherche permettant de financer des étudiants à la maîtrise ou au doctorat et pour appuyer le maintien de leurs effectifs professoraux face à une baisse des inscriptions au premier cycle. Pour l'ensemble du Canada, il y a eu depuis trente ans une forte croissance des inscriptions aux 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> cycles: 164 en 1980-81, 434 en 1989-90, 571 en 1994-95, 657 en 2000-01 et 808 en 2006-07 (voir le tableau en Annexe).

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

Après une période de développement de la maîtrise en sciences forestières de 2001-02 à 2008-09, la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton a eu moins de succès à partir de 2009-10. Alors qu'il y avait encore 13 étudiants inscrits à la maîtrise en 2008-09, il n'en restait plus que 5 les deux années suivantes et 3 en 2011-12. Le principal obstacle à l'inscription accrue des étudiants à la maîtrise semble être la capacité de leur offrir un support financier, et le faible niveau d'obtention de subventions ou de contrats par les professeurs au cours des récentes années n'a pas permis de générer cet apport financier. L'absence d'un programme de subventions importantes à la recherche universitaire au Nouveau-Brunswick est sans doute un des facteurs qui a joué. L'autre contrainte importante étant la disponibilité des professeurs pour fournir l'encadrement, un meilleur ciblage des tâches professorales dans la Faculté de foresterie et une plus grande synergie entre tous les professeurs dans l'UMCE devraient être explorés pour améliorer la situation. À cet égard, les crédits comptabilisés dans la tâche des professeurs pour des activités de recherche ne semblent pas reliés à la direction d'étudiants de maîtrise.

Plusieurs attendent beaucoup du projet de Centre d'excellence sur les feuillus nordiques au Nouveau-Brunswick pour le développement de la maîtrise, car la mise en place d'un tel Centre permettrait de stimuler les activités de recherche à la Faculté à travers une collaboration entre les deux entités. Toutefois, l'obtention de ce projet n'est pas encore chose faite et, de toute façon, les professeurs auraient intérêt à hausser dès maintenant leurs demandes de subvention (incluant le Fonds d'innovation du Nouveau-Brunswick) et leurs démarches pour des contrats avec diverses institutions comme le CNRC (qui a un bureau sur place) ou l'industrie forestière afin d'avoir le support financier nécessaire aux étudiants de maîtrise. La dynamisation de la maîtrise en sciences forestières permettrait à l'UMCE de consolider son rôle en recherche ainsi que générer des crédits-étudiants de deuxième cycle et ne pourrait que contribuer à l'obtention du Centre d'excellence sur les feuillus nordiques au Nouveau-Brunswick.

## **6. LES ENJEUX DE LA FORMATION EN FORESTERIE À EDMUNDSTON**

L'enjeu principal de la formation en foresterie à Edmundston est d'avoir une masse de crédit-étudiants suffisante au premier cycle pour assurer la viabilité de la Faculté, à la fois d'un point de vue budgétaire et à la fois d'un point de vue académique. Ceci passe, comme l'ont fait d'autres universités, par le maintien sinon l'accentuation des efforts de recrutement, par le renouvellement des programmes de baccalauréat pour correspondre aux besoins d'aujourd'hui et par un renforcement des partenariats avec les employeurs potentiels. Dans cette foulée, les démarches entreprises au Nouveau-Brunswick, et auxquelles participe l'Université de Moncton, pour changer l'image désuète que la population se fait de la foresterie, demeurent importantes pour améliorer les possibilités de recrutement au baccalauréat, en sensibilisant non seulement les étudiants potentiels mais aussi leurs parents aux fonctions diversifiées du forestier professionnel en 2011. C'est aussi le cas de certaines autres actions de promotion et de recrutement accomplies par la Faculté et qui méritent d'être maintenues.

Toutefois, suite au diagnostic fait à la section précédente, il n'est pas évident que cette viabilité puisse être atteinte et maintenue uniquement par un recrutement amélioré au premier cycle. Si le recrutement d'un plus grand nombre d'étudiants au premier cycle est la première avenue pour assurer la viabilité de la Faculté, il reste néanmoins que les contraintes du bassin de recrutement et l'attrait que présentent souvent d'autres disciplines ainsi que les possibilités réalistes de placement des diplômés risquent d'amener des limites, à moyen terme tout au moins. Les discussions que le consultant a eues concluent que le nombre souhaitable de diplômés au baccalauréat, incluant ceux provenant de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, se situerait entre 18 et 20, supposant alors un peu plus d'une vingtaine d'inscriptions par année.

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

C'est pourquoi, en plus d'accentuer le recrutement d'étudiants au baccalauréat, et pour ne pas mettre tous les espoirs dans une seule piste de solution, il apparaît nécessaire que la Faculté poursuive d'autres avenues de croissance des revenus par le développement de la maîtrise ou d'amélioration de son efficacité académique en lien avec les autres composantes de l'UMCE, tout en étant consciente des limitations que lui imposent sa faible taille et sa situation géographique. De plus, la Faculté doit examiner les façons d'améliorer son efficacité administrative afin de bien cibler les ressources requises et de s'assurer de consacrer le maximum de ses ressources à sa mission de formation plutôt qu'à l'administration.

On constate donc que les enjeux pour la Faculté de foresterie ne se limitent pas à la modification de l'image de la foresterie au Nouveau-Brunswick ou aux différents aspects du recrutement au baccalauréat, une hausse du recrutement étant une condition nécessaire mais non suffisante à la viabilité de la Faculté. Les enjeux pour la Faculté comprennent aussi son évolution comme unité académique, la synergie qu'elle doit favoriser avec les autres composantes de l'UMCE et une efficacité administrative en lien avec les revenus générés et avec ses responsabilités.

## **7. LES AJUSTEMENTS FAITS PAR LES AUTRES FACULTÉS AU CANADA**

Afin de freiner le déclin de leurs inscriptions et pour mieux s'ajuster aux besoins de la société, les facultés de foresterie au Canada ont fait certains ajustements depuis 1990 et en particulier depuis l'an 2000. Mais, en dépit de ces ajustements, le niveau des inscriptions, en particulier dans les programmes de foresterie accrédités, est encore loin du niveau atteint antérieurement ou même d'un niveau qui permettrait de répondre à la demande anticipée.

Cette situation préoccupe l'industrie forestière canadienne ainsi que les gouvernements comme en fait foi une étude du Service canadien des forêts datant de 2007. Même si les emplois dans l'industrie sont moins nombreux qu'auparavant, la forêt canadienne est de plus en plus sollicitée pour fournir une gamme plus étendue de biens et de services. Pour plusieurs, il s'agit de définir davantage le diplômé en foresterie comme un gestionnaire du territoire forestier apte à s'occuper d'une gamme élargie de produits forestiers, des habitats fauniques et de la récréation en forêt.

Cette section du rapport vise à donner un aperçu des différents ajustements faits à leurs programmes de formation par les autres facultés de foresterie au Canada depuis une vingtaine d'années. Ce recensement ne prétend pas être exhaustif; il a seulement pour but d'illustrer comment d'autres facultés ont évolué, principalement pour répondre à la problématique de la baisse des inscriptions.

Ceci ne veut pas dire que tous ces ajustements ont eu des répercussions significatives sur les inscriptions ou qu'on puisse faire, sauf exception, un lien direct entre une mesure donnée et un impact sur les inscriptions. Le cas de la Faculté de foresterie de l'Université du Nouveau-Brunswick est un exemple des impacts limités que peut avoir l'application d'ajustement sur les inscriptions si d'autres aspects de la conjoncture ne sont pas pris en compte. En effet, en dépit d'avoir fait plusieurs ajustements à ses programmes de formation, les inscriptions totales de cette faculté sont passées de 431 en 2000-01 à 147 en 2010-11. Mais la situation aurait peut-être été pire sans ces ajustements.

Cependant, il semble que, pris globalement et chaque faculté ayant pris les mesures qui lui semblaient les plus appropriées dans sa situation, les ajustements faits ont contribué à ralentir le déclin des inscriptions et dans certains cas à les augmenter. On notera que parfois, plus d'un moyen a pu être utilisé pour répondre aux besoins et générer des crédits-étudiants (exemple: nouveau microprogramme de deuxième cycle offert à distance dans un contexte de formation continue).

### 7.1 La modification du nom des facultés

Les noms des facultés ont parfois été modifiés pour répondre à un souci de positionnement renouvelé. L'Université du Nouveau-Brunswick, faisant face à une baisse significative de ses inscriptions, a modifié le nom de sa Faculté de foresterie en 1994 pour *Faculty of Forestry and Environmental Management*. L'Université d'Alberta a fait de même au tournant du siècle changeant le nom de *Faculty of Agriculture, Forestry and Home Economics* pour *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences*. Lakehead University a pour sa part pris le nom de *Faculty of Natural Resources Management*.

Quant à l'Université Laval, le changement de nom pour *Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique* en 2009 n'avait pour but que de reconnaître formellement la présence en son sein du Département de géographie qu'elle accueillait depuis 2002. Un des buts de cette inclusion du Département de géographie dans la *Faculté de foresterie et de géomatique* était de rapprocher des disciplines apparentées et de tirer avantage d'une plus grande diversité de programmes pour atténuer les fluctuations dans les inscriptions totales de la cette faculté et pour maximiser les possibilités de synergie.

### 7.2 La modification du nom de programmes de baccalauréat existants après révision

En 1991, l'Université Laval a modifié l'appellation de son programme de baccalauréat appelé *Aménagement des ressources forestières* pour *Aménagement et environnement forestiers*. La spécificité de cette appellation était suffisamment évidente pour ne pas nuire à l'émergence d'autres programmes traitant d'environnement à l'Université Laval. Dans la même université au milieu des années 1990, les programmes en *Opérations forestières* et en *Sciences du bois* (maintenant appelé Génie du bois) sont devenus coopératifs.

### 7.3 L'ajout de nouveaux programmes

L'Université du Nouveau-Brunswick a mis sur pied en 2008 un baccalauréat qui donne le grade de *Bachelor of Science in Environment and Natural Resources* (ce programme aurait recruté une vingtaine d'étudiants la première année et une trentaine par année plus récemment) et un autre qui donne le grade de *Master of Environmental Management*. Au cours des années 1990, l'Université de la Colombie-Britannique a été pionnière dans la prise en compte des valeurs environnementales liées à la forêt en créant un baccalauréat en *Natural Resources Conservation*. Lakehead University a mis sur pied un baccalauréat en *Environmental Management* et l'Université de Toronto a une maîtrise en *Forest Conservation*.

### 7.4 Le développement de nouveaux programmes conjoints

En 1996, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval a mis sur pied une *Maîtrise en agroforesterie* assortie d'ententes avec une université de l'Ouest canadien et un centre de recherche en Amérique centrale. En 2009, la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval a créé, en collaboration avec le Département de biologie de la Faculté des sciences et de génie, un *Baccalauréat intégré en environnements naturels et aménagés*; selon les documents fournis par la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, une trentaine d'étudiants s'y seraient inscrits la première année.

### 7.5 Le développement des études de 2ième et de 3ième cycles.

Pour les facultés de foresterie au Canada, le développement des études de deuxième et troisième cycles à la faveur des montants disponibles pour la recherche a été une façon de

maintenir leur financement interne et appuyer le maintien de leur corps professoral en période de baisse des inscriptions au premier cycle. Le développement de la recherche subventionnée ou contractuelle au cours des récentes années a ainsi permis le financement de projets de recherche et le support financier des étudiants à la maîtrise et au doctorat.

Ce développement des études supérieures correspond aussi à une tendance lourde dans le système universitaire canadien et répond à une demande de spécialisation dans plusieurs professions face à la complexité grandissante des domaines de pratique. La foresterie n'y échappe pas. La Faculté de foresterie de l'Université de Moncton a utilisé avec succès cette mesure, mais son efficacité a diminué récemment dû à la baisse des inscriptions à la maîtrise.

#### **7.6 Le développement de la formation continue**

Depuis cinq ans, l'Université Laval a mis sur pied deux microprogrammes de deuxième cycle offerts à distance (9 crédits): *Aménagement écosystémique* et *Aménagement des forêts privées*. Ces programmes sont offerts en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec afin de contribuer à la formation continue des praticiens en exercice. Le développement de la formation continue a l'avantage, tout en correspondant à un besoin de plus en plus fréquent de renouvellement des connaissances au cours d'une carrière, de faire appel à un bassin d'étudiants différent de celui des programmes réguliers.

#### **7.7 Le développement de la formation à distance**

L'Université Laval offre depuis 2009 plus de 30 cours de foresterie sur le Web en mode asynchrone. Même si cette forme d'enseignement a ses limites, cette banque de cours donne une grande flexibilité dans l'offre de cours par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, tant dans les programmes réguliers que dans les programmes de formation continue.

#### **7.8 Le développement de passerelles pour les diplômés des collèges**

Plusieurs facultés de foresterie au Canada ont développé, suite à de ententes avec des collèges qui donnaient la formation en technologie forestière, des passerelles permettant à ces diplômés de se voir crédité à l'université les formations pertinentes reçues au collège. Ces étudiants peuvent ainsi éviter de devoir faire deux fois les mêmes apprentissages et sauvent au moins un an à l'université. Cette voie a été utilisée avec succès jusqu'à 2009 par la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton pour les diplômés de Cégeps du Québec qui constituaient alors une proportion significative des inscriptions à la Faculté.

#### **7.9 Le regroupement des étudiants dans des groupes-classe plus grands**

Lorsque le nombre d'étudiants ou le nombre de professeurs était en diminution, plusieurs universités ont tiré avantage de la capacité d'enseignement de l'ensemble de leur corps professoral pour regrouper les étudiants dans des groupes-classe plus grands, quitte à ajuster à la marge le contenu des cours ou même des programmes dispensés, et ainsi atteindre une plus grande efficacité dans la prestation de formation. C'est ce qu'on peut appeler l'efficacité académique. Selon les circonstances, cette mesure peut même contribuer à dégager des marges de manoeuvre dans la tâche des professeurs pour offrir de nouvelles formations ou faciliter la direction d'étudiants aux études supérieures.

## 8. LES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES FAITES PAR LA FACULTÉ DE FORESTERIE

Depuis 2008, la Faculté de foresterie est en réflexion suite à la baisse des inscriptions au baccalauréat et un certain nombre de documents formulant des propositions de programmes pour la relance de la Faculté ont été produits, prenant appui sur les ressources professorales actuelles de la Faculté. Plusieurs instances académiques de l'Université de Moncton ont déjà été sensibilisées à ces propositions. Les professeurs de la Faculté se sont donc considérablement investis dans cet exercice de révision des programmes pour appuyer la relance de leur Faculté, mais la baisse continue des inscriptions et les incertitudes quant au sort réservé à ces propositions semblent avoir affecté le moral des membres de la Faculté.

Le consultant a résumé les propositions faites par la Faculté au cours des trois dernières années en utilisant des extraits des documents fournis par la Faculté.

### 8.1 Au premier cycle, un programme de baccalauréat renouvelé avec quatre orientations

Voici ce que propose la Faculté, en notant que les trois nouveaux cours proposés pourront être donnés, sans ressources additionnelles, par le personnel existant:

*Au lieu de multiplier les programmes, il a été convenu de maintenir un programme de baccalauréat, mais doté de plusieurs orientations. Lors de l'Assemblée facultaire du 29-10-2009, il a été résolu que le programme porterait le nom suivant : « **Baccalauréat en environnement forestier** ».*

*D'autre part, les orientations retenues sont au nombre de quatre :*

- ❖ *Gestion et transformation*
- ❖ *Protection et conservation*
- ❖ *Foresterie urbaine et boisés privés*
- ❖ *Agroforesterie*

*Il faut noter que l'orientation « Gestion et transformation » correspond au programme actuel. Seul un cours a été déplacé de la deuxième à la troisième année.*

*L'élargissement de la programmation actuelle à quatre orientations aura, selon nous, un impact déterminant sur les inscriptions. Pour les trois premières orientations, on peut, en caricaturant, reconnaître trois profils : un profil plutôt industriel, un profil plutôt « écologique » et un profil « foresterie urbaine ». Les profils « écologique » et « foresterie urbaine » sont très porteurs. Cette année, UNB a pu stopper l'érosion de sa clientèle en « foresterie » par l'ajout de nouveaux programmes en « conservation » qui ont attiré une clientèle importante (voir R. Roy).*

*Quelques éléments importants méritent d'être mis en évidence :*

- ❖ *Ainsi, pour les trois premières orientations, les cours des deux premières années sont identiques, les cours spécifiques aux orientations ne débutant que lors de la troisième année ce qui permet une plus grande flexibilité quant au choix des étudiants.*
- ❖ *D'autre part, afin d'éviter un accroissement des coûts, le nombre de cours nouveaux est limité à trois. Les autres cours spécifiques aux orientations sont des cours puisés dans la banque actuelle de cours optionnels.*

CLAUDE GODBOUT CONSULTANT

- ❖ *Enfin, certains cours optionnels dans le programme actuel deviendront obligatoires pour certaines orientations.*

## 8.2 Au deuxième cycle, une maîtrise professionnelle et un certificat

Voici comment la Faculté présente les choses:

*Depuis 2000, la Faculté offre un programme de maîtrise de recherche. Ce programme a connu un taux de succès élevé et a notamment permis d'attirer tant des étudiants nationaux qu'internationaux (Haïti, Gabon, Sénégal, Mauritanie, Maroc, Algérie, etc.). De nombreuses demandes d'admission à ce programme doivent toutefois être refusées, et ce, pour trois raisons :*

- ❖ *manque de disponibilité du directeur (professeur-chercheur) ciblé*
- ❖ *thèmes de recherche proposés hors des domaines de compétence des professeurs*
- ❖ *manque de subventions pour financer le projet et l'étudiant*

*Considérant ces diverses limitations, les membres de la Faculté ont, en assemblée facultaire, retenu deux suggestions du comité ad hoc « études de deuxième cycle » :*

- ❖ *mise en place d'une maîtrise « professionnelle »*
- ❖ *mise en place d'un programme de certificat de deuxième cycle*

*La maîtrise professionnelle comprendrait 45 crédits et durerait trois sessions alors que le certificat comprendrait 15 crédits et durerait une session.*

## 9. LES PISTES D'ACTION POUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Les inscriptions à la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton sont de beaucoup inférieures au niveau attendu et cette baisse menace la viabilité de la Faculté et partant, l'essor de la formation en foresterie au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton. Comme on a pu le voir dans les sections précédentes, la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton a des forces et des faiblesses et plusieurs avenues ont été utilisées par les facultés de foresterie au Canada, incluant dans certains cas la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, pour faire face au défi de la baisse des inscriptions.

Plusieurs documents ont été produits et de nombreuses propositions ont aussi été faites depuis 2009 par la Faculté pour rétablir la situation. Mais l'abondance des propositions et les hypothèses sous-jacentes au niveau des ressources semblent avoir eu pour effet de retarder les décisions, car la priorisation des propositions n'était pas claire dans un contexte de ressources limitées. Il faut dire cependant que la diminution continue des inscriptions à la Faculté n'aidait pas à décider des actions de relance à entreprendre.

Les pistes de solution qui pourraient s'appliquer doivent correspondre au contexte dans lequel la Faculté évolue. Ce n'est pas parce qu'une solution a fonctionné ailleurs qu'elle fonctionnerait aussi à l'UMCE; il faut juger de chaque cas. Il faut aussi examiner des pistes de solution qui ne sont pas uniquement en lien avec les actions de recrutement, les programmes ou l'image de la foresterie, mais aborder aussi les questions de l'efficacité académique et de l'efficacité administrative. D'autant plus que dans ces derniers cas, leur mise en place et leurs résultats ne dépendent pas du recrutement d'étudiants additionnels.

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

Le consultant a jugé bon de ne proposer qu'un nombre limité d'actions à poser, selon quatre grands thèmes, en tenant compte des ressources dont peut disposer la Faculté et de sa situation à l'intérieur de l'Université de Moncton. En effet, la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton n'est pas en avance sur les autres facultés de foresterie au Canada quant aux mesures à prendre face à la baisse des inscriptions et il vaut mieux concentrer dans un premier temps les efforts sur un nombre restreint d'actions si on veut avoir des impacts rapidement, la situation apparaissant critique.

### 9.1 Maintenir les actions de recrutement et de promotion

Dans toutes les facultés de foresterie du Canada, on accorde une importance toute spéciale aux activités de recrutement et la plupart ont un agent de recrutement dédié spécifiquement à la foresterie ou à la faculté qui donne cet enseignement. C'est dans l'application de cette mesure que les chances de résultats sont les plus grandes à court terme. De plus, tel qu'il se fait actuellement, il faudrait que les professeurs continuent de contribuer à la promotion de la Faculté et au recrutement si on ne veut pas que cette opération devienne trop lourde pour l'agent de recrutement et que des possibilités d'attirer des étudiants soient perdues. Enfin, on pourrait envisager la collaboration de diplômés et d'étudiants dans le processus de recrutement. Même si l'objectif de recrutement devrait être dans un premier temps de 15 nouvelles inscriptions par année à court terme, on doit viser en rythme de croisière un peu plus d'une vingtaine de nouvelles inscriptions par année par le maintien à long terme des actions de recrutement. Toutefois certains aspects du recrutement tel qu'il s'est fait jusqu'à maintenant méritent d'être améliorés.

#### Recommandation 1

Que la Faculté maintienne ses actions actuelles de recrutement et de promotion, incluant l'embauche d'un agent de recrutement dédié spécifiquement à la Faculté de foresterie.

#### Recommandation 2

Que la Faculté vise à atteindre à court terme le seuil de 15 nouvelles inscriptions par année, et en rythme de croisière le seuil d'un peu plus d'une vingtaine de nouvelles inscriptions.

### 9.1.1 Couvrir tout le bassin géographique potentiel

En plus des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et du Collège de technologie forestière des Maritimes, les actions de recrutement auraient avantage à couvrir de façon soutenue, au besoin en utilisant des moyens différenciés, l'ensemble du bassin géographique potentiel: l'est du Québec, l'Ontario francophone, et l'Acadie hors Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, la Faculté de foresterie ne semble pas assez connue des directions et des enseignants des écoles secondaires, cibles premières des actions de recrutement. De plus, les femmes étant nombreuses dans les écoles secondaires et les collèges, il faut trouver le moyen de les rejoindre car elles sont souvent performantes dans les matières scientifiques. Enfin, les étudiants inscrits en première année dans d'autres programmes à l'UMCE pourraient être intéressés par la foresterie.

Quant à l'international, sa couverture se fait plus adéquatement via des ententes institutionnelles. Les facultés de foresterie des universités canadiennes ont toujours été actives dans la formation d'étudiants internationaux. Alors qu'il y a trente ou quarante ans, ces étudiants étaient surtout inscrits au premier cycle, plus récemment les étudiants internationaux sont davantage inscrits aux études supérieures. Ces étudiants viennent compléter la cohorte d'étudiants canadiens et contribuent à stabiliser les inscriptions. Les informations fournies montrent que cette stratégie a été utilisée avec succès à la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton dans le passé.

---

CLAUDE GOUBOUT CONSULTANT

---

**Recommandation 3**

Que la Faculté couvre, dans ses activités de recrutement, tout le bassin géographique potentiel (le N.-B. au complet, l'est du Québec, l'Ontario francophone, le reste de l'Acadie), en n'oubliant pas la clientèle féminine.

**9.1.2 Renforcer les liens avec les établissements offrant un programme de technologie forestière**

En plus de garder actives les ententes qu'elle possède avec différents collèges de l'Ontario francophone (Collège Boréal et Cité collégiale) et du Québec et d'en faire un suivi régulier, la Faculté de foresterie doit viser à finaliser une entente avec le Collège de technologie forestière des Maritimes localisé à Bathurst après plusieurs années de démarches. Pour les diplômés de ce collège, la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton devrait représenter l'endroit privilégié pour poursuivre des études au niveau universitaire s'ils le désirent.

**Recommandation 4**

Que la Faculté renforce dans les meilleurs délais ses liens avec les établissements offrant un programme de technologie forestière et en fasse le suivi régulier.

**9.1.3 Définir et mettre en valeur les avantages comparatifs de la foresterie à l'UMCE**

La Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, localisée à l'UMCE, présente certains avantages comparatifs qu'il y a lieu de mieux définir et de mettre de l'avant: la présence d'un programme coopératif, la possibilité de devenir bilingue par un stage en milieu anglophone en cours de programme combiné au cours d'anglais déjà obligatoire, une approche personnalisée dans l'enseignement et dans les services aux étudiants, des emplois disponibles pour les finissants, des passerelles permettant de créditer un an ou plus pour les diplômés des collèges de technologie forestière, l'accès à l'université qui est possible après le secondaire fait au Québec si le dossier scolaire est de qualité supérieure, la proximité de la Forêt expérimentale, etc. Au moins une entreprise majeure s'est montrée prête à donner une prime de 1000\$ à tout employé qui recruterait un étudiant pour étudier à la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton; il faut profiter de cette ouverture.

**Recommandation 5**

Que la Faculté mette en valeur, dans les actions de recrutement, les avantages comparatifs de la foresterie à l'UMCE après les avoir bien définis.

**Recommandation 6**

Que la Faculté entreprenne les démarches pour donner suite dans les trois mois à l'offre d'au moins une entreprise de mettre sur pied des primes de recrutement d'étudiants en foresterie pour ses employés.

**9.2 Rendre attrayante la formation en foresterie à l'UMCE**

Pour aider au recrutement, il devient important de pouvoir rendre attrayante la formation en foresterie à l'UMCE. La situation difficile du recrutement des étudiants dans le domaine minier, où les développements sont nombreux, illustre bien le fait que la disponibilité assurée d'emplois ne suffit pas à elle seule à améliorer le recrutement. Il faut que les étudiants potentiels soient attirés par la formation choisie et qu'ils y retrouvent

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

leurs valeurs. À titre d'exemple, en 2005 dans le programme de *Natural Resources Conservation* de l'Université de la Colombie-Britannique, la proportion de femmes était de 61% comparativement à 28% dans les programmes réguliers de foresterie. La Faculté devra cependant s'assurer que toutes les modifications au programme de baccalauréat en sciences forestières qui seraient faites permettent de respecter les exigences des deux organismes d'agrément: l'agrément en foresterie et l'agrément de programme coopératif. Le lecteur notera que les nouvelles appellations proposées dans cette section sont provisoires et ont pour but d'illustrer les contenus envisagés; les appellations définitives devront faire l'objet de discussions plus avancées à l'intérieur de l'Université.

---

**Recommandation 7**

Que la Faculté s'assure que toutes les modifications au programme de baccalauréat en sciences forestières permettent de respecter les exigences d'agrément en foresterie et d'agrément du programme coopératif.

---

**9.2.1 Ajuster l'offre de formation en foresterie aux nouvelles réalités**

Ainsi, il faudrait que le programme de baccalauréat corresponde davantage aux attentes diverses des étudiants et des employeurs en proposant un plus large éventail de formation au premier cycle, tout en conservant un seul programme. Pour minimiser le recours à des ressources additionnelles, cet élargissement de la formation peut être fait en puisant dans la liste des cours à option (p. ex. développement et gestion durable des forêts, foresterie urbaine) ou dans des formations données dans d'autres cours offerts à l'UMCE (p. ex. administration, biologie). Cependant, plutôt que de retenir quatre orientations comme le propose la Faculté, le consultant propose qu'on retienne seulement deux orientations: *aménagement et gestion des forêts*, ainsi que *développement durable et conservation des écosystèmes forestiers*. Limiter les ajustements au baccalauréat à deux orientations bien distinctes permet de mieux camper chacune d'entre elles, de répondre aux attentes des étudiants potentiels ainsi que des employeurs, d'éviter de disperser les efforts dans un contexte de ressources limitées, et de mieux correspondre à la capacité de formation de la Faculté.

---

**Recommandation 8**

Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier d'ici un an le programme actuel de baccalauréat en sciences forestières pour un programme de baccalauréat avec deux orientations: *aménagement et gestion des forêts* et *développement durable et conservation des écosystèmes forestiers* (noms provisoires).

---

**Recommandation 9**

Que la Faculté renforce graduellement à partir de l'année académique 2012 certaines formations déjà offertes au baccalauréat pour mieux répondre aux besoins des employeurs et ajoute, dans le cadre de la modification du programme de baccalauréat, de nouvelles formations pour couvrir les besoins des deux orientations proposées.

---

Il faudrait que le nom du programme de baccalauréat, sans nécessairement perdre toute allusion à la foresterie, fasse référence aussi à la mise en valeur de toutes les ressources de la forêt telle que traduite dans les deux orientations proposées (p. ex., *programme en foresterie et en environnement forestier*). Le consultant propose de conserver le mot foresterie dans l'appellation du baccalauréat de façon à ne pas désorienter certains candidats potentiels et être fidèle au contenu du programme, et propose plutôt de compléter l'appellation du programme pour signifier une ouverture sur l'environnement forestier ou les écosystèmes forestiers. Dans cette opération, il faut s'assurer que

---

CLAUDE GODBOUT CONSULTANT

---

l'Université de Moncton comprenne bien la spécificité de ce programme qui ne risque pas de faire double emploi avec d'autres programmes traitant d'environnement à l'Université.

**Recommandation 10**

Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier le nom du programme actuel de baccalauréat en sciences forestières pour celui de *baccalauréat en foresterie et en environnement forestier* (nom provisoire).

La question d'une formation à caractère professionnel au deuxième cycle, via un certificat ou une maîtrise professionnelle, a été soulevée par la Faculté. Cette avenue pour augmenter les crédits-étudiants de la Faculté de foresterie avec un meilleur financement peut sembler prometteuse compte tenu des nécessités de spécialisation au-delà du baccalauréat dans certains emplois, en particulier dans un contexte de formation continue où le certificat serait une composante d'une maîtrise et où il pourrait être suivi à distance en mode asynchrone. Le consultant n'a cependant pas pu apprécier l'importance des besoins de formation et partant la viabilité d'une telle démarche. Cette avenue serait à examiner dans un deuxième temps.

**Recommandation 11**

Que la Faculté examine, dans un deuxième temps toutefois, les possibilités d'offrir des programmes de formation à caractère professionnel au deuxième cycle (certificat, maîtrise).

**9.2.2 Faire tous les efforts pour rendre coopératif l'ensemble du programme de baccalauréat**

Quoi que cela puisse représenter des efforts, mais surtout demander des solutions innovantes par rapport à la situation actuelle (enseignement concentré, collaboration de certaines autres composantes de l'Université de Moncton, enseignement à distance, etc.) et l'utilisation de toute la souplesse offerte par les règles du régime coopératif, il apparaît des lectures et discussions que cette mesure serait un puissant facteur de recrutement en même temps qu'elle contribuerait à simplifier la gestion académique du baccalauréat. De plus, la plupart des universités qui ont un programme coopératif ne mettent pas d'exigences d'admission additionnelles ou de contraintes d'exclusion comme le fait la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton. Comme mentionné auparavant, il faudrait dans ce contexte analyser les raisons qui freinent les étudiants actuels admissibles à s'inscrire au programme coopératif. Dans le cas où tous les étudiants seraient inscrits dans un programme coopératif, les frais chargés aux étudiants généreraient un montant qui est significatif et aideraient à payer pour la gestion de ce programme.

**Recommandation 12**

Que la Faculté analyse d'ici trois mois les raisons qui amènent les étudiants présentement admissibles à ne pas s'inscrire au régime coopératif dans l'actuel programme de baccalauréat.

**Recommandation 13**

Que la Faculté entreprenne dans les meilleurs délais les démarches pour ne retenir que le régime coopératif dans le *programme de baccalauréat en foresterie et en environnement forestier* (nom provisoire), et ne pose pas d'exigences additionnelles à celles d'un programme régulier.

Le principal facteur limitant dans l'implantation d'un programme coopératif est souvent la disponibilité des stages. Pour la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, les rencontres et discussions que le consultant a eues ont permis de conclure que la disponibilité de stages, au Nouveau-Brunswick et dans le reste du Canada, ne devrait pas poser de problème, les représentants de l'industrie et du gouvernement au Nouveau-Brunswick se montrant très favorables (on a mentionné au consultant à titre anecdotique que l'an dernier, il y avait plus de 10 stages disponibles par étudiant et que la difficulté de répondre à la demande risque de décourager les employeurs). La question de la disponibilité des stages est d'ailleurs la principale raison pour laquelle l'Université Laval n'a pas implanté de régime coopératif dans son programme en Aménagement et environnement forestiers durant les années 1990, les cohortes d'étudiants étant de plus de 50 par année. De là l'importance de resserrer les liens de la Faculté avec les employeurs traditionnels et de développer des liens avec les employeurs non traditionnels.

#### **Recommandation 14**

Que la Faculté resserrer dès le début de l'année 2012 les liens avec les employeurs traditionnels et en développe de nouveaux avec des employeurs non traditionnels afin de faciliter la réalisation des stages coopératifs.

### **9.2.3 Modifier le nom de la Faculté**

Dans la foulée de la modification du nom du programme de foresterie, il serait approprié de modifier le nom de la Faculté de façon à véhiculer le même message et de faciliter la tâche de recrutement. Pourquoi pas un nom inspiré par le programme de baccalauréat? Cela éviterait de multiplier les appellations dans une faculté de faible taille et comportant peu de programmes. Le nom utilisé doit bien décrire la formation qui est offerte si on ne veut pas décevoir les étudiants éventuels et, le mot pouvant se répandre rapidement, ainsi nuire aux efforts de recrutement ultérieurs. Il faut noter que certaines facultés au Canada ont gardé le mot foresterie dans une partie de leur nouvelle appellation.

#### **Recommandation 15**

Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier le nom de la Faculté afin de refléter la formation offerte et faciliter le recrutement.

À cet égard, le consultant est convaincu que l'essor de la formation en foresterie au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton passe, en dépit de sa situation précaire actuelle, par le maintien de son statut à la Faculté de foresterie. En ce sens, la viabilité de la Faculté de foresterie est un élément important de l'essor de la formation en foresterie à l'UMCE. Ceci ne devrait pas exclure cependant des ajustements au fonctionnement de l'UMCE.

#### **Recommandation 16**

Que l'Université conserve à la Faculté son statut, sans exclure toutefois des ajustements au fonctionnement de l'UMCE afin de faciliter la réalisation des recommandations de ce rapport.

## **9.3 Favoriser la synergie entre les composantes de l'UMCE**

Une façon d'améliorer la viabilité de la Faculté de foresterie, et peut-être même celle de l'UMCE, est de favoriser la synergie entre les diverses composantes de l'UMCE afin

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

d'avoir une meilleure utilisation des capacités d'enseignement disponibles et ainsi améliorer l'efficacité de la prestation d'enseignement à l'UMCE. Une telle démarche contribuerait à rapprocher la Faculté de foresterie du reste de l'UMCE.

Par exemple, en considérant les besoins d'enseignement dans toute l'UMCE et l'ensemble de ses ressources professorales disponibles, si on peut augmenter la taille de certains groupes-classe, on pourrait dégager des marges de manoeuvre dans les tâches professorales utilisables pour améliorer la viabilité de la Faculté de foresterie et de l'ensemble de l'UMCE ainsi que possiblement l'offre de formation. Compte tenu du nombre des effectifs étudiants à l'UMCE, cette opération peut se faire sans imposer un fardeau beaucoup plus lourd aux enseignants, car il ne semble pas y avoir grand risque de se retrouver avec des groupes-classe trop grands.

---

**Recommandation 17**

Que l'Université favorise la synergie entre les diverses composantes de l'UMCE afin d'avoir une meilleure utilisation des capacités d'enseignement disponibles au campus d'Edmundston.

---

Le consultant, n'étant pas familier avec le détail du contenu des cours dans les programmes de foresterie et encore moins dans celui des autres cours dispensés à l'UMCE, ne peut pas évaluer avec précision l'importance des possibilités offertes par cette stratégie à l'UMCE, mais si on se fie sur ce qui a été fait dans certaines autres universités, ces possibilités sont loin d'être négligeables. Afin de forcer la réflexion, le consultant a identifié dans cette section du rapport quelques-unes de ces possibilités à explorer. Cependant, une telle stratégie demande une ouverture et une bonne collaboration de la part des professeurs ainsi que des administrateurs académiques pour faire les ajustements nécessaires tant au contenu des cours qu'aux programmes et elle suppose une capacité de coordination académique au sein de l'UMCE.

---

**Recommandation 18**

Que l'Université désigne, dès l'adoption du plan de relance de la Faculté, un responsable de la coordination académique au sein de l'UMCE et ayant juridiction dans toute l'UMCE.

---

### 9.3.1 Augmenter la collaboration de la Faculté de foresterie avec les autres composantes de l'UMCE

La Faculté de foresterie recèle certaines compétences professorales qui, au lieu de limiter leurs enseignements aux programmes de foresterie, pourraient être mises à profit par l'UMCE, soit dans le cadre de cours existants, soit dans le cadre de cours révisés, soit dans le cadre de nouveaux cours qui viendraient bonifier les programmes offerts. On pourrait aussi imaginer que le baccalauréat ès arts multidisciplinaire s'enrichirait de cours à option ou d'une orientation en environnement forestier. Cette démarche viendrait consolider des groupes-classe plus importants, alléger le fardeau que représentent certains cours obligatoires ou à option à l'UMCE et bonifier la qualité de la formation offerte.

Ainsi pour ce qui est de la bonification des programmes offerts, considérant que plus de 80% du territoire du Nouveau-Brunswick est occupé par la forêt, le cours de base sur les écosystèmes forestiers (*végétation forestière*) ne devrait-il pas être inclus dans la formation en biologie? Ceci préparerait les futurs aménagistes de la faune, les côtoyant déjà à l'université, à travailler en collaboration avec les forestiers professionnels dans la gestion intégrée des forêts. Sans prétendre à une adéquation satisfaisante de prime abord, le même examen pourrait être fait avec les cours suivants: *quantification des ressources forestières, processus écophysologiques, environnement physique des*

---

 CLAUDE GODBOUT CONSULTANT
 

---

*forêts*. De même, le *cours rôles socio-économiques des forêts* ne serait-il pas d'un apport profitable pour certaines formations en sciences humaines considérant la structure socio-économique d'une grande partie du Nouveau-Brunswick?

De plus, la Faculté de foresterie, possédant un professeur spécialisé en géomatique ainsi qu'un *Laboratoire de géomatique environnementale* bien équipé, ne pourrait-elle pas bonifier la formation dans plusieurs disciplines offertes à l'UMCE par le cours *Introduction aux systèmes d'information géographique*, sachant que cette compétence devient incontournable dans plusieurs domaines scientifiques, en géographie et même en administration? Enfin, compte tenu des possibilités qu'elle offre, la Forêt expérimentale ne pourrait-elle pas être utilisée pour la formation pratique dans d'autres disciplines que la foresterie?

---

**Recommandation 19**

Que la Faculté augmente sa collaboration avec les autres composantes de l'UMCE pour répondre à leurs besoins d'enseignement, incluant l'utilisation de la Forêt expérimentale.

---



---

**Recommandation 20**

Que l'Université facilite l'ajustement des programmes de formation offerts en totalité ou en partie à l'UMCE mais dont la juridiction est ailleurs à l'Université, afin de permettre la collaboration entre toutes les composantes de l'UMCE.

---

### 9.3.2 Augmenter par la collaboration de l'UMCE la capacité de formation de la Faculté de foresterie

On peut imaginer que plusieurs professeurs à l'UMCE, qui enseignent dans les autres programmes que les sciences forestières ont des qualifications académiques suffisantes pour intervenir plus largement qu'uniquement dans les cours des deux premières années de certaines disciplines. La collaboration avec la Faculté de foresterie pourrait représenter pour eux une valorisation intéressante dans leur cheminement de carrière universitaire.

Un certain nombre de cours de base dans le baccalauréat en sciences forestières sont déjà offerts par les professeurs des autres composantes de l'UMCE. Il serait utile de pouvoir évaluer si d'autres cours dans les programmes de foresterie, tant au premier qu'au deuxième cycle, ne pourraient pas être dispensés par les professeurs de ces autres composantes quitte à ajuster à la marge le contenu de ces cours (p. ex. *botanique forestière, écologie des vertébrés forestiers, échantillonnage et statistiques en foresterie, relations humaines et publiques en foresterie, techniques de prise de décision, méthodes quantitatives en recherche*). Là encore, il s'agit d'explorer les possibilités offertes par des groupes-classe plus importants et ainsi avoir une meilleure efficacité dans la prestation de l'enseignement à l'UMCE. Celle-ci pourrait y trouver une marge de manoeuvre bienvenue.

Pour la Faculté de foresterie, cet examen est d'autant plus important dans le contexte où on veut mettre un accent sur l'environnement dans le programme de baccalauréat en y ajoutant une nouvelle orientation, sans parler des domaines de foresterie qu'il faudrait renforcer et des exigences de la reconfiguration des programmes en cours à l'Université de Moncton. Si on ne veut pas que la révision du programme de baccalauréat soit superficielle et qu'elle contienne de nouveaux enseignements et si on veut renforcer certaines formations, des cours déjà offerts dans d'autres disciplines pourraient y trouver leur place sans que le fardeau global soit plus élevé pour les professeurs de l'UMCE.

**Recommandation 21**

Que les autres composantes de l'UMCE augmentent leur collaboration à la satisfaction des besoins d'enseignement de la Faculté de foresterie.

**9.3.3 Favoriser le développement de la maîtrise en sciences forestières en encourageant la codirection au sein de l'UMCE**

Un des atouts de la Faculté de foresterie est de disposer d'un programme de maîtrise, le seul à être dispensé à Edmundston, et dont la thématique se prête à des recherches en collaboration dans de nombreux domaines. De la même façon que des collaborateurs externes (p. ex. chercheurs au fédéral, professeurs dans d'autres universités) peuvent agir comme codirecteurs de mémoires de maîtrise à la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, il serait intéressant, surtout dans le contexte d'une diversité de plus en plus grande de préoccupations touchant la forêt, d'encourager les professeurs de toute l'UMCE à participer à la codirection de mémoires de maîtrise en sciences forestières. Cette stratégie permettrait à la Faculté de foresterie d'augmenter sa capacité d'accueil aux études supérieures tout en fournissant à des professeurs de l'UMCE des opportunités de bonifier leur carrière académique.

Pour que cette approche apporte des résultats significatifs, il est essentiel que le nombre de candidats à la maîtrise soit augmenté. On devrait viser avoir au moins une dizaine d'inscriptions. Or, en plus des limitations imposées par la capacité d'accueil, le support financier des étudiants et de la recherche est un facteur critique. Pour cette raison, il est essentiel que les professeurs de la Faculté, seuls ou en collaboration, augmentent le nombre de leurs publications scientifiques, leurs demandes de subventions de recherche (et espérons leur taux de succès) et leurs démarches pour l'obtention de contrats de recherche ou d'expertise. Là encore, la collaboration avec d'autres professeurs de l'UMCE pourrait être d'un bénéfice mutuel.

**Recommandation 22**

Que l'UMCE favorise le développement de la maîtrise en sciences forestières en encourageant la codirection par l'ensemble des professeurs de l'UMCE.

**Recommandation 23**

Que la Faculté vise dès que possible l'augmentation de la performance scientifique des professeurs de la Faculté et l'obtention de financement accru pour la recherche.

**9.3.4 Explorer les possibilités d'échange de cours avec les autres campus de l'Université de Moncton**

En tenant compte des contraintes logistiques éventuelles, le même raisonnement mis de l'avant plus haut pourrait s'appliquer à la synergie possible de l'UMCE avec les autres campus de l'Université de Moncton. À cet égard, l'utilisation de formules d'enseignement novatrices ou des nouvelles technologies peut faciliter la réalisation de ces efficacités qui ne sont pas seulement budgétaires mais aussi souvent académiques.

À titre d'exemple, compte tenu de la composition floristique du Nouveau-Brunswick, tous les étudiants en biologie de l'Université de Moncton ne devraient-ils pas obligatoirement recevoir une formation de base sur les écosystèmes forestiers? De plus, ne serait-il pas approprié, maintenant que la construction en bois semble prendre de l'ampleur avec le soutien des gouvernements, que les étudiants en génie civil du campus de Moncton aient un minimum de connaissance sur le matériau bois?

À l'inverse, et à titre d'exemple, l'Université de Moncton offre-t-elle, selon une formule ou une autre, des cours qui pourraient être accessibles pour les étudiants inscrits dans un programme coopératif et qui pourraient être utilisés pour faciliter l'organisation du cheminement des étudiants dans un programme coopératif? Pensons à des cours en administration par exemple.

---

**Recommandation 24**

Que l'Université explore les possibilités de collaboration de la Faculté de foresterie avec les autres campus de l'Université de Moncton.

---

**9.4 Améliorer l'efficacité administrative de la Faculté**

Les pistes de solution que doit explorer la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton pour assurer sa viabilité à long terme doivent aussi comprendre un examen de l'efficacité administrative de la Faculté. En effet, pour rétablir la situation de la Faculté, il est important que les coûts de formation soient en relation avec les revenus générés par la Faculté. Si dans les sections antérieures, les pistes d'action pour augmenter les revenus ou améliorer l'efficacité académique à l'UMCE ont été évoquées, il est essentiel que l'efficacité administrative de la Faculté soit aussi examinée.

**9.4.1 Rationaliser les ressources administratives et la structure de la Faculté**

Pour un nombre d'étudiants somme toute restreint et pour dix professeurs à temps plein, la Faculté dispose de deux administrateurs académiques qui se partagent le travail de gestion (correspondant à un administrateur équivalent à temps plein): le doyen et le chef de secteur. Il apparaît qu'un seul administrateur académique devrait être suffisant si on compare avec d'autres facultés à l'Université de Moncton ou ailleurs. De plus, il faudrait examiner la possibilité d'alléger les tâches administratives de cet administrateur. À titre d'exemple, la Faculté des sciences infirmières à l'Université Laval compte en 2011 trois administrateurs académiques pour 40 professeurs (ou chargés d'enseignement à temps plein) et pour un effectif étudiant de 912 aux trois cycles. Dans la même université, la Faculté de pharmacie a deux administrateurs académiques pour 27 professeurs (ou chargés d'enseignement à temps plein) et 685 étudiants aux trois cycles. De plus, lorsqu'on regarde la structure de gouvernance de la Faculté, on compte quelque dix comités ou instances de gestion; un allègement de cette structure semblerait de mise dans un contexte de ressources limitées.

Par ailleurs, sans nécessairement exclure tout enseignement, la tâche du doyen devrait comprendre une part significative de son temps pour faire les liens essentiels avec les acteurs du monde forestier et de la recherche. La fonction de doyen apparaît critique dans la relance de la Faculté, à la fois pour assurer une gestion rigoureuse à l'interne, incluant dans l'attribution des charges de travail face à des changements dans l'enseignement, et à la fois pour assurer le rayonnement à l'externe dans le monde forestier et dans celui de la recherche. À cet égard, il serait important de raviver le Comité consultatif de la Faculté et de le réunir régulièrement.

---

**Recommandation 25**

Que la Faculté ne comprenne éventuellement qu'un seul administrateur académique et examine la possibilité d'alléger ses tâches administratives soit en les rationalisant, soit en confiant certaines tâches à du personnel clérical ou professionnel.

---

---

CLAUDE GODBOUT CONSULTANT

---

**Recommandation 26**

Que l'Université, dans le cadre du plan de relance, confie au doyen de la Faculté la responsabilité de maintenir une gestion rigoureuse à l'interne ainsi que d'assurer un rayonnement externe dans le monde forestier et dans celui de la recherche, incluant l'animation du Comité consultatif de la Faculté et qu'elle l'assure de son appui.

**Recommandation 27**

Que la Faculté allège d'ici un an sa structure de gestion pour favoriser une meilleure utilisation des ressources professorales.

**9.4.2 Ajuster la composition du corps professoral aux besoins spécifiques de la Faculté**

Avec la révision du baccalauréat en sciences forestières et en tenant compte des synergies qui pourront être effectuées avec le reste de l'UMCE, la composition du corps professoral devrait progressivement évoluer pour correspondre aux besoins d'enseignement spécifiques à la Faculté et à la nécessité de poursuivre le développement de la maîtrise. Il est possible que, dans cette opération, des tâches additionnelles puissent être avec avantage confiées à des professionnels, tel que la gestion des stages coopératifs.

Les professeurs pourraient alors se concentrer sur leurs fonctions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Sur ce dernier aspect, l'implication active des professeurs dans divers organismes en relation avec la foresterie ou dans des activités de promotion régionales est une contribution significative au rayonnement de la Faculté et à son insertion dans le milieu. Il faut les maintenir sinon les encourager.

Par ailleurs, les tâches de l'ensemble des professionnels et du personnel clérical à l'emploi de la Faculté devraient être examinées à la lumière des changements proposés dans le but de s'assurer d'un fonctionnement efficace, sachant que certaines tâches peuvent être jumelées.

**Recommandation 28**

Que la Faculté ajuste progressivement la composition de son corps professoral aux besoins spécifiques de la Faculté en enseignement, en recherche et en service à la collectivité.

**Recommandation 29**

Que la Faculté examine, dans un souci d'efficacité administrative, la pertinence et l'organisation de l'ensemble des fonctions professionnelles et cléricales de la Faculté.

**9.4.3 Améliorer l'efficacité des relations avec les étudiants**

Dans le but de faciliter le recrutement, il faudrait que les responsables de l'admission s'efforcent de réduire le plus possible les délais dans les réponses aux demandes d'information ou d'admission des étudiants éventuels et que les conditions d'admission puissent être appliquées avec souplesse.

**Recommandation 30**

Que la Faculté, et au besoin l'UMCE, réduisent dès la prochaine année académique les délais dans les réponses aux demandes d'information ou d'admission et applique les conditions d'admission avec souplesse.

---

CLAUDE GODBOUT CONSULTANT

---

Par ailleurs, les évaluations de l'enseignement par les étudiants sont un outil que le responsable de la Faculté doit utiliser pour améliorer constamment l'enseignement à la Faculté. Il est important que les étudiants puissent apprécier globalement dans la réalité l'impact du résultat de leurs évaluations.

**Recommandation 31**

Que la Faculté s'assure que les étudiants puissent dès 2012 apprécier globalement l'impact du résultat de leurs évaluations de l'enseignement.

## 10. LA CONCLUSION

Suite aux documents consultés, aux rencontres et aux discussions tenues ainsi qu'à ses propres recherches, le consultant estime que sa lecture de la situation de la Faculté de foresterie correspond à la réalité et que les pistes de solution proposées sont réalistes et faisables tout en étant académiquement valables. Le consultant les soumet pour considération par les autorités concernées. Elles devraient permettre à l'Université de mettre en place un plan de relance afin de favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston.

Il faut cependant que cette lecture soit partagée par la Faculté de foresterie, par l'Université de Moncton au campus d'Edmundston (UMCE) et par l'Université de Moncton elle-même et que, le cas échéant, toutes ces instances soient prêtes à s'engager à examiner positivement les pistes de solution évoquées, quitte à en ajuster ou en rejeter certaines. À cet égard, le consultant n'avait ni le mandat ni l'information pour évaluer l'impact budgétaire des pistes de solution proposées; ce sera à l'Université de Moncton de le faire dans le cadre d'un plan de relance alors qu'elle sera appelée à faire des choix et à prendre des mesures de mise en oeuvre.

**Recommandation 32**

Que l'Université, en consultation avec les différentes instances impliquées, élabore et adopte un plan de relance afin de favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston.

Le consultant réalise que les pistes de solution proposées représentent des défis de mise en oeuvre à tous les niveaux de l'Université. En effet, elles couvrent plusieurs aspects de la vie universitaire, allant de considérations académiques à des considérations administratives en passant par des considérations organisationnelles, et touchent aussi bien la Faculté de foresterie que le campus d'Edmundston et jusqu'à un certain point l'Université de Moncton dans son ensemble. C'est pourquoi, compte tenu de ce large éventail de sujets à couvrir, il sera important que la direction de l'Université désigne une personne pour veiller, en collaboration avec les divers responsables opérationnels concernés, à la mise en oeuvre d'un plan de relance à partir de pistes de solutions retenues et entérinées par l'Université et qu'elle lui accorde tout son appui.

**Recommandation 33**

Que l'Université désigne, en même temps que l'adoption du plan de relance de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston, un responsable de sa mise en oeuvre en collaboration avec les divers responsables opérationnels concernés et lui assure son appui à tous les niveaux dans cette opération.

---

CLAUDE GODBOUT CONSULTANT

---

C'est seulement si tous les acteurs veulent collaborer à assurer la viabilité de la Faculté de foresterie, et même jusqu'à un certain point de l'UMCE, que cette opération visant à favoriser l'essor de la formation en foresterie au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton réussira. Déjà les acteurs externes (industrie, gouvernement et diplômés de la Faculté) ont signifié leur désir d'assurer la viabilité de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton et ont manifesté leur appui. Il faut que les acteurs internes répondent à ce défi et passent à l'action sans tarder, quitte à prévoir une période de transition ainsi que des modalités de fonctionnement provisoires et des ressources temporaires le cas échéant.

---

**Recommandation 34**

Que l'Université, à partir des recommandations contenues dans ce rapport, prenne dans les meilleurs délais les décisions requises pour favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston et prévoie, le cas échéant, les modalités de fonctionnement provisoires à appliquer ainsi que les ressources à disponibiliser durant la période de transition nécessaire pour la mise en place du plan de relance.

---

La Faculté de foresterie de l'Université de Moncton pourrait alors sortir de cet exercice avec un recrutement à la hauteur de ses capacités de formation, avec un baccalauréat coopératif unique au Canada dont les diplômés auraient eu la possibilité de devenir bilingues, avec une relance des inscriptions à la maîtrise ainsi qu'avec une efficacité académique et une efficacité administrative améliorées qui profiteraient non seulement à la Faculté, mais aussi à l'ensemble de l'UMCE.

CLAUDE GOUBOUT CONSULTANT

## 11. ANNEXE sur les inscriptions

### Canadian Forestry School Undergraduate Enrolment - SHEET ONE

#### CFAB Accredited Degree Programs and other Diversified Degree Programs - SEPARATED

See legend below tables for details of each University's inclusions

	CFAB 00/01	Diversified 00/01	CFAB 01/02	Diversified 01/02	CFAB 02/03	Diversified 02/03	CFAB 03/04	Diversified 03/04	CFAB 04/05	Diversified 04/05	CFAB 05/06	Diversified 05/06	CFAB 06/07	Diversified 06/07	CFAB 07/08	Diversified 07/08	CFAB 08/09	Diversified 08/09	CFAB 09/10	Diversified 09/10	CFAB 10/11	Diversified 10/11
Alberta	176	365	114	346	95	329	86	314	76	309	79	324	74	345	73	316	64	323	50	310		
UBC	234	274	181	266	144	300	129	319	134	319	117	337	127	340	160	344	141	370	148	406	154	435
Lakehead	161	90	136	70	115	58	81	47	84	49	87	42	86	38	85	39	69	51	69	41		
Laval	248	139	214	121	219	112	198	106	178	100	181	93	148	78	139	63	124	44	121	22	131	50
Moncton	133	0	129	0	89	0	63	0	53	4	45	4	41	4	36	4	35	5	31	1	29	0
UNB	431	0	354	0	336	0	286	0	207	0	197	0	181	0	182	0	134	32	121	52	85	62
UNBC	189	168	144	153	133	120	89	105	73	77	40	54	40	51	25	40	30	55				
Toronto	0	0	0	3	0	5	0	15	0	15	0	30	0	36	0	44	0	48	0	57	0	67
<b>Totals</b>	<b>1572</b>	<b>1036</b>	<b>1272</b>	<b>959</b>	<b>1181</b>	<b>924</b>	<b>922</b>	<b>905</b>	<b>873</b>	<b>746</b>	<b>884</b>	<b>697</b>	<b>892</b>	<b>768</b>	<b>850</b>	<b>597</b>	<b>928</b>	<b>540</b>	<b>389</b>			

18 Incl in CEAB for eng prog

#### CFAB plus Diversified programs

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Alberta	541	460	424	400	385	403	419	389	387	360	
UBC	508	447	444	448	453	454	467	504	511	554	589
Lakehead	251	206	173	128	133	129	124	124	120	110	
Laval	387	335	331	304	278	274	226	202	168	143	181
Moncton	133	129	89	63	57	49	45	40	40	32	29
UNB	431	354	336	286	207	197	181	182	166	173	147
UNBC	357	297	253	194	150	94	91	65	85		
Toronto	0	3	5	15	15	30	36	44	48	57	67
<b>Total</b>	<b>2608</b>	<b>2281</b>	<b>2055</b>	<b>1833</b>	<b>1673</b>	<b>1630</b>	<b>1589</b>	<b>1550</b>	<b>1525</b>	<b>1429</b>	

Degree programs included in the above enrolment counts. Red designates CFAB accredited.

Alberta	4 degree programs - BSc Forestry, BSc Forest Business Management, BSc Env & Con Sciences, and BSc Env & Con Sciences/Native Studies
UBC	4 degree programs - BSF; BSc Nat. Resources Cons.; BSc Forest Sciences and BSc Wood Products Processing
Lakehead	4 degree programs - Hons. BSF; Hons. BES Envir. Studies; Hons. BSF (Forestry Coop) and BES Envir. Studies
Laval	3 degree programs - BScA Forest Environment and Forest Resources Management; BScA Forest Operations and Bng Wood Engineering
Moncton	2 degree programs - BScF Forestry Sciences and BSc Agroforestry
UNB	3 degree programs - BSF and BSc Forest Engineering; BSc Environment and Natural Resources
UNBC	1 degree program - BSc Natural Res. Man. Major in Forestry; Major in Resource Recreation and Major in Wildlife and Fisheries (does not include first year enrolment)
Toronto	2 degree programs - Hons. BSc and BA Forest Conservation Science



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS D'EDMUNDSTON

Faculté de foresterie

**Rapport Godbout – Pistes pour favoriser l'essor de la formation en foresterie  
au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton**

**Rétroaction et Plan d'action**

Avril 2012

DOCUMENT C  
CGV-120602

## Table des matières

A. Mise en contexte.....	3
B. Rétroaction de la Faculté de foresterie au Rapport Godbout.....	4
C. Plan d'action pour l'essor de la formation en foresterie .....	13

## A. Mise en contexte

Comme suite au dépôt du rapport intitulé *Pistes pour favoriser l'essor de la formation en foresterie au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton* préparé par monsieur Claude Godbout, ancien doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, et ancien vice-recteur du même établissement, la Faculté de foresterie a mis sur pied un comité *ad hoc* chargé d'analyser son contenu et de préparer un plan d'action à partir des recommandations de celui-ci. Ce comité était composé des personnes suivantes : Jacques Paul Couturier, doyen par intérim ; Hector Adégbidi, chef de secteur ; Daniel Gautreau, agent recruteur ; Roger Roy, professeur ; Michel Soucy, professeur ; et Stephen Wyatt, professeur.

Les membres du Comité *ad hoc* ont reçu le mandat :

- d'analyser les recommandations formulées dans le rapport Godbout ;
- d'identifier les pistes d'action les plus porteuses ;
- de proposer, au besoin, d'autres pistes de solution ;
- de préparer d'un plan de mise en œuvre des pistes d'action retenues ;
- de présenter un plan d'action aux membres et invités de l'assemblée facultaire, puis à la direction de l'Université.

Les paramètres suivants ont été retenus pour étudier chaque recommandation :

- Pertinence de la mesure (*Est-ce une bonne mesure ? Est-elle directement en lien avec les objectifs visés ?*)
- Potentiel et impact de la mesure en lien avec les objectifs visés (*Quel est le potentiel de la mesure ? Quelles sont les retombées anticipées de la mise en œuvre de la mesure ? De quelle ampleur sont-elles ?*)
- Faisabilité de la mesure (*La mesure peut-elle facilement être mise en œuvre ? Quels sont les défis et les obstacles inhérents à sa mise en œuvre ?*)
- Coût financier et humain
- Échéancier de mise en œuvre

Les membres du Comité *ad hoc* ont d'abord préparé un premier document analysant le contenu du Rapport Godbout. Ce document a été approuvé lors d'une assemblée facultaire réunissant les professeurs et le personnel de la Faculté, le 24 février 2012 (voir document **B. Rétroaction**, p. 4). Il a servi de base à un échange entre le recteur de l'Université, monsieur Yvon Fontaine, et les membres du corps professoral et du personnel de la Faculté, le 5 mars 2012.

Partant de ce premier document, les membres du Comité *ad hoc* ont transformé les recommandations retenues en plan d'action. Ce document a été présenté aux membres et invités de l'assemblée facultaire le 21 mars 2012, qui l'ont approuvé (voir document **C. Plan d'action**, p. 13).

## B. Rétroaction de la Faculté de foresterie au Rapport Godbout Document adopté par les membres et invités de l'assemblée facultaire Le 24 février 2012

Recommandations	Analyse	Position de la Faculté
<p><b>Recrutement et promotion</b></p> <p>1. Que la Faculté maintienne ses actions actuelles de recrutement et de promotion, incluant l'embauche d'un agent de recrutement dédié spécifiquement à la Faculté de foresterie.</p>	<p><b>Recrutement et promotion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'importants efforts de recrutement sont requis afin de contrer les perceptions négatives de la foresterie. Le travail du forestier est varié et son champ d'expertise vaste, dépassant le seul champ traditionnel de l'exploitation forestière. Il existe de belles occasions d'emploi dans le domaine, qu'il faut faire connaître, d'autant plus qu'une pénurie de forestiers professionnels semble se pointer à l'horizon.</li> <li>• La mise en œuvre de la présente recommandation est hautement prioritaire, en raison de son impact potentiel. La plupart des autres facultés de foresterie au Canada sont dotées d'un agent de recrutement qui leur est dédié.</li> <li>• Le défi du financement d'un tel poste demeure entier. Le tout nécessite un investissement appréciable (salaire, déplacements, matériel promotionnel). Idéalement un tel poste devrait être financé à même les fonds de fonctionnement de l'Université, de manière à assurer la continuité des efforts sur une longue période – ce qui constitue la clé du succès des efforts.</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée.</p>
<p>2. Que la Faculté vise à atteindre à court terme le seuil des 15 nouvelles inscriptions par année, et en rythme de croisière le seuil d'un peu plus d'une vingtaine de nouvelles inscriptions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ceci s'applique aux inscriptions au baccalauréat. Le nombre est jugé plutôt bas, mais probablement très réaliste.</li> </ul>	<p>Acceptée.</p> <p>Que la Faculté vise à atteindre à court terme le seuil des 15 nouvelles inscriptions par année, et en rythme de croisière le seuil d'un peu plus d'une vingtaine de nouvelles inscriptions au baccalauréat.</p>
<p>3. Que la Faculté couvre, dans ses activités de recrutement, tout le bassin géographique potentiel (le N.-B. au complet, l'est du Québec, l'Ontario francophone, le reste de l'Acadie), en n'oubliant pas la clientèle féminine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte tenu de la démographie régionale et de la situation dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick francophone, le recrutement à l'extérieur des frontières provinciales est hautement prioritaire.</li> <li>• Cette recommandation présente un bon potentiel ; sa mise en œuvre est facile, à condition de pouvoir compter sur les services d'un agent de recrutement.</li> <li>• La démarche ne doit pas être limitative. Elle doit, par exemple, couvrir tout le territoire québécois (et non seulement l'est du Québec) et d'autres groupes spécifiques, comme les Autochtones.</li> </ul>	<p>Modifiée.</p> <p>Que la Faculté couvre, dans ses activités de recrutement, tout le bassin géographique potentiel (le N.-B. au complet, l'est du Québec, l'Ontario francophone, le reste de l'Acadie), en n'oubliant pas la clientèle féminine et les Autochtones.</p>

<p>4. Que la Faculté renforce dans les meilleurs délais ses liens avec les établissements offrant un programme de technologie forestière et en fasse le suivi régulier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Historiquement, la voie du recrutement de diplômés des programmes de technologie forestière s'est avérée fructueuse pour la Faculté de foresterie. La compétition accrue de l'Université Laval dans ce champ de recrutement et la diminution des inscriptions dans les programmes de technologie forestière ont toutefois contribué à tarir les demandes d'admission.</li> <li>• La Faculté a signé des ententes de reconnaissance de crédits avec les principaux établissements offrant un programme de technologie forestière en français. Il lui reste à le faire avec le Collège de technologie forestière des Maritimes. Le travail est en cours. Dans ce dernier cas, le potentiel en matière de recrutement est toutefois limité, compte tenu du nombre annuel de diplômés issus de cet établissement. En gros, comme suite à la conclusion d'une entente, on peut envisager que de 0 à 2 diplômés par année s'inscrivent au baccalauréat en sciences forestières. Par ailleurs, la Faculté est aussi en pourparlers avec les responsables du programme de techniques en environnement forestier de la Cité collégiale d'Ottawa afin d'établir une entente de transfert de crédits.</li> <li>• La Faculté compte continuer de prioriser le recrutement dans ce marché et établir une entente de transfert avec le Collège de technologie forestière des Maritimes. Aussi, des démarches sont actuellement en cours pour établir une telle entente avec la Cité Collégiale d'Ottawa.</li> </ul>	<p>Acceptée.</p>
<p>5. Que la Faculté mette en valeur, dans les actions de recrutement, les avantages comparatifs de la foresterie à l'UMCE après les avoir bien définis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'argumentaire de recrutement sera actualisé, afin de mieux faire ressortir les avantages comparatifs des études en foresterie à l'UMCE. La Faculté envisage de mettre davantage l'accent sur les avantages comparatifs suivants dans sa révision de programme : le bilinguisme, la forêt expérimentale, l'expérience pratique par le biais de stages sur le terrain.</li> <li>• Rappelons que la Faculté dispose déjà d'un bon argumentaire pour mousser son avantage comparatif. De ce point de vue, la mise en œuvre de la présente recommandation aura potentiellement peu d'impact sur le recrutement.</li> <li>• La recommandation est pertinente. La Faculté compte y donner suite. Son impact sur le recrutement risque toutefois d'être plutôt limité.</li> <li>• Parallèlement, les programmes de foresterie devraient continuer d'être appuyés par des bourses de recrutement.</li> </ul>	<p>Modifiée.</p> <p>Que la Faculté mette en valeur, dans les actions de recrutement, les avantages comparatifs de la foresterie à l'UMCE après les avoir bien définis, <u>et qu'elle actualise son plan de recrutement.</u></p> <p>Acceptée.</p> <p><u>Ajout:</u>  <u>Que l'Université continue un programme de bourses de recrutement.</u></p>
<p>6. Que la Faculté entreprenne les démarches pour donner suite dans les trois mois à l'offre d'au moins une entreprse de mettre sur pied des primes de recrutement d'étudiants en foresterie pour ses employés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette recommandation est liée à la recommandation 13.</li> <li>• En soi, elle n'a pas d'impact sur le potentiel de relance du programme de baccalauréat en sciences forestières.</li> </ul>	<p>Modifiée.</p> <p>Que la Faculté s'assure que toutes les modifications au programme de baccalauréat</p>

Rendre attrayante la formation en foresterie à l'UMCE

<p>exigences d'agrément en foresterie et d'agrément du programme coopératif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est essentiel que le baccalauréat en sciences forestières soit agréé par le Bureau canadien d'agrément en foresterie. De l'avis de la Faculté, l'obtention de celui de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif ne l'est pas. Le volet coopératif du programme actuel dispose de cet agrément. Le respect de toutes les conditions d'agrément peut se révéler contraignant dans le contexte d'une transformation du volet coopératif.</li> </ul>	<p>en sciences forestières (volet aménagement et gestion des forêts) permettent de respecter les exigences d'agrément en foresterie et, <u>dans la mesure du possible, d'agrément du programme coopératif.</u></p>
<p>8. Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier d'ici un an le programme actuel de baccalauréat en sciences forestières pour un programme de baccalauréat avec deux orientations : <i>aménagement et gestion des forêts</i> et <i>développement durable et conservation des écosystèmes forestiers</i> (noms provisoires).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De toutes les recommandations, celle-ci présente probablement le plus grand potentiel pour le redressement des activités de la Faculté. Les autres facultés qui dispensent des programmes de foresterie au Canada ont élargi leur champ d'intervention depuis plusieurs années pour offrir de nouveaux programmes axés sur l'environnement. Ceux-ci se sont avérés populaires du point de vue des inscriptions. Dans les dernières années, la Faculté s'est penchée sur l'ajout d'un volet environnemental à sa programmation et a développé une proposition d'«orientation» en environnement. Ce travail servira dans la préparation d'une nouvelle proposition.</li> <li>La mise en œuvre du remodelage du programme actuel sous une nouvelle identité (<i>Aménagement et gestion des forêts</i>) doit être faite immédiatement. Le travail conduisant à la présentation d'une nouvelle orientation <i>Développement durable et conservation des écosystèmes</i>, au sein du baccalauréat doit l'être également. La Faculté souhaite s'atteler à la tâche dès maintenant, de manière à obtenir l'aval des instances dans la première moitié de l'année universitaire 2012-2013. Ceci permettrait de faire la promotion des programmes au cours de la même année, en vue de la rentrée universitaire de septembre 2013.</li> <li>Cet échéancier serré est dicté par l'urgence de la situation. Sa mise en œuvre demandera une collaboration de toutes les instances de l'Université.</li> <li>À l'égard de la mise en place d'une orientation <i>Développement durable et conservation des écosystèmes</i>, l'Université est invitée à s'engager résolument dans sa mise en œuvre, en reconnaissant notamment qu'il s'agit là d'une piste de solution forte pour le redressement des inscriptions à la Faculté de foresterie.</li> <li>Le développement d'une orientation <i>Développement durable et conservation des écosystèmes</i> tiendra compte des autres recommandations du Rapport Godbout, notamment celles qui invitent à une plus grande interaction avec les autres composantes de l'UMCE.</li> <li>La Faculté recommande que la responsabilité de la mise en œuvre de la présente recommandation soit attribuée à un comité <i>ad hoc</i> des programmes, que celle-ci soit traitée de manière prioritaire par les instances de l'Université, et que des ressources humaines soit mises à sa disposition pour effectuer le travail afferent à la</li> </ul>	<p>Acceptée.</p>

<p>préparation de la documentation requise par les instances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le vocable «orientation» doit être pris dans son sens générique, et non comme on le retrouve dans le régime pédagogique actuel (exemple : dans les programmes d'ingénierie).</li> </ul>	
<p>9. Que la Faculté renforce graduellement à partir de l'année académique 2012 certaines formations déjà offertes au baccalauréat pour mieux répondre aux besoins des employeurs, et ajoute dans le cadre de la modification du programme de baccalauréat, de nouvelles formations pour couvrir les besoins des deux formations proposées.</p>	<p>La Faculté juge que le programme actuel offre déjà une bonne formation technique. Acceptée.</p> <p>Dans un souci de bien répondre aux besoins des employeurs potentiels, elle s'engage toutefois à réexaminer cette dimension de la formation offerte. Ceci sera fait au moment de révision du programme actuel en vue de le rendre conforme aux exigences de la reconfiguration des programmes et de lui donner une orientation <i>Aménagement et gestion des forêts</i>.</p>
<p>10. Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier le nom du programme actuel de baccalauréat en sciences forestières pour celui de <i>baccalauréat en foresterie et en environnement forestier (nom provisoire)</i>.</p>	<p>Ceci sera fait simultanément à la mise en oeuvre des recommandations ci-dessus. Acceptée.</p>
<p>11. Que la Faculté examine, dans un deuxième temps toutefois, les possibilités d'offrir des programmes de formation à caractère professionnel au deuxième cycle (certificat, maîtrise).</p>	<p>La Faculté est d'avis que le développement de programmes professionnels de 2<sup>e</sup> cycle constitue une avenue très porteuse pour le redressement de sa situation. Elle juge que la demande existe pour de tels programmes. Elle croit disposer d'un avantage initial face aux autres universités.</p> <p>D'importants efforts ont été consacrés au développement des programmes professionnels de 2<sup>e</sup> cycle, qui sont à un stade avancé de développement.</p> <p>De manière à accorder la priorité à la refonte et au développement du 1<sup>er</sup> cycle, et afin d'éviter l'éparpillement des efforts et l'essoufflement des porteurs de dossiers, la Faculté reconnaît la pertinence de la recommandation Godbout. Elle donnera donc suite, dans un deuxième temps seulement, au développement de programmes professionnels de 2<sup>e</sup> cycle.</p>
<p>12. Que la Faculté analyse d'ici trois mois les raisons qui amènent les étudiants présentement admissibles à ne pas s'inscrire au régime coopératif dans l'actuel programme de baccalauréat.</p>	<p>Compte tenu des enquêtes effectuées dans le passé, des considérations liées à des choix personnels et à des préférences en matière d'emploi font en sorte que des étudiants actuellement admissibles ne choisissent pas le programme coop. La question sera approfondie par la Faculté.</p> <p>Acceptée.</p>
<p>13. Que la Faculté entreprenne dans les meilleurs délais les démarches pour ne retenir que le régime coopératif dans le programme de <i>baccalauréat en foresterie et en environnement</i></p>	<p>Cette recommandation est rejetée par la Faculté, pour diverses raisons.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au premier chef, elle risque d'être plus nuisible que bénéfique, car elle la privera d'une clientèle étudiante qui souhaite conserver la liberté de choix en matière d'emploi d'été.</li> </ul> <p>Refusée.</p> <p><del>Que la Faculté entreprenne dans les meilleurs délais les démarches pour ne retenir que le régime coopératif dans le programme de</del></p>

<p><i>forestier</i> (nom provisoire), et ne pose pas d'exigences additionnelles à celles d'un programme régulier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Au contraire, le maintien des deux régimes permet de viser plus d'une clientèle étudiante, à répondre à la diversité des attentes en matière de formation.</li> <li>o Dans sa forme actuelle, le régime coop est complètement synchronisé avec le régime régulier. Il n'y a donc pas de coûts additionnels à l'offre du programme coop (pas de doublement de cours), sauf pour ce qui est de sa gestion (encadrement des étudiants, offre de formations, identification des milieux de stage, etc.).</li> <li>• La Faculté a déjà examiné en profondeur cette option il y a quelques années, et a conclu qu'elle serait désavantageuse sur le plan du recrutement.</li> <li>• Par contre, la Faculté croit que la recommandation porte en elle-même une bonne intention et une direction porteuse pour le recrutement, à savoir le fait d'offrir à l'étudiant une formation axée sur la pratique, comportant une bonne composante d'activités sur le terrain et auprès d'employeurs potentiels. À cet égard, la Faculté souhaite explorer plus à fond la possibilité d'augmenter la composante stage dans le cursus de formation. Ceci permettrait d'augmenter le pouvoir attractif du programme en lui conférant un caractère distinctif.</li> </ul>	<p>baccalauréat en foresterie et en environnement forestier (nom provisoire), et ne pose pas d'exigences additionnelles à celles d'un programme régulier.</p> <p>Nouvelle recommandation : Que la Faculté examine la possibilité d'augmenter la composante « <u>apprentissage en milieu de travail</u> » dans le programme de <u>baccalauréat en foresterie et en environnement forestier</u> (nom provisoire).</p>	<p>14. Que la Faculté resserre dès le début de 2012 les liens avec les employeurs traditionnels et en développe de nouveaux avec des employeurs non traditionnels afin de faciliter la réalisation des stages coopératifs.</p>	<p>Modifiée.</p> <p>Que la Faculté resserre dès le début de 2012 les liens avec les employeurs traditionnels et en développe de nouveaux avec des employeurs non traditionnels, <u>notamment par la relance de son comité consultatif, afin de faciliter la réalisation des stages coopératifs.</u></p>
<p>15. Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier le nom de la Faculté afin de refléter la formation offerte et faciliter le recrutement.</p>	<p>Acceptée.</p>	<p>16. Que l'Université conserve à la Faculté son statut, sans exclure toutefois des ajustements au fonctionnement de l'UMCE afin de faciliter la réalisation des recommandations de ce rapport.</p>	<p>Refusée.</p> <p>Que la Faculté réévalue son statut et sa <u>structure de gestion, dans le but de favoriser la</u></p>

<p>o d'assurer une meilleure coordination académique au sein de l'UMCE (R18) ;</p> <p>o d'améliorer l'efficacité administrative de la Faculté (R25) ;</p> <p>o d'alléger la structure de gestion (R27).</p> <p>La Faculté souscrit à ces recommandations, et juge qu'elles sont importantes pour sa viabilité. Or la recommandation de maintenir le <i>statu quo</i> pour ce qui est de la structure académique limite les occasions de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés. On peut s'interroger si le statut de faculté a véritablement un impact sur le recrutement étudiant. Plus encore, même si le statut de faculté est maintenu, les autres recommandations invitent plutôt à une réduction de moyens et champs d'action à la disposition de ses dirigeants – des recommandations inspirées par le contexte actuel, notamment la taille de l'unité académique du point de vue des inscriptions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Faculté propose donc de réévaluer son statut et la structure académique en découlant, dans le but d'atteindre les objectifs identifiés dans les recommandations 17, 18, 25, 27 et 29. Tous les scénarios doivent être considérés, notamment celui utilisé pour la plupart des autres programmes professionnels à l'Université, à savoir le modèle de l'école rattachée.</li> </ul>	<p><u>synergie entre les composantes de l'UMCE, d'assurer une meilleure coordination entre celles-ci, d'améliorer son efficacité administrative et d'alléger sa structure de gestion</u></p>
<p>Synergie entre les composantes de l'UMCE</p>	
<p>17. Que l'Université favorise la synergie entre les diverses composantes de l'UMCE afin d'offrir une meilleure utilisation des capacités d'enseignement disponibles au campus d'Edmundston.</p>	<p>Acceptée.</p>
<p>18. Que l'Université désigne, dès l'adoption du plan de relance de la Faculté, un responsable de la coordination académique au sein de l'UMCE et ayant juridiction dans toute l'UMCE.</p>	<p>Acceptée.</p>
<p>19. Que la Faculté augmente sa collaboration avec les autres composantes de l'UMCE pour répondre à leurs besoins d'enseignement, incluant l'utilisation de la Forêt expérimentale.</p>	<p>Acceptée.</p>
<p>20. Que l'Université facilite l'ajustement des programmes de formation offerts en totalité ou en partie à l'UMCE mais dont la juridiction est ailleurs à l'Université, afin de permettre la</p>	<p>Acceptée.</p>

	collaboration entre toutes les composantes de l'UMCE.	pourrait ainsi proposer une concentration en sciences forestières ; une autre pourrait être développée dans le volet environnement.	
21.	les autres composantes de l'UMCE augmentent leur collaboration à la satisfaction des besoins d'enseignement à la Faculté de foresterie.	Ceci touche notamment la flexibilité concernant la préparation de l'horaire et le déroulement des stages sur le terrain.	Acceptée.
22.	Que l'UMCE favorise le développement de la maîtrise en sciences forestières en encourageant la codirection par l'ensemble des professeurs de l'UMCE.	Cette possibilité existe déjà ; il faudra mieux la faire connaître.	Acceptée.
23.	Que la Faculté vise dès que possible l'augmentation de la performance scientifique des professeurs de la Faculté et l'obtention de financement accru pour la recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Faculté souscrit à cet objectif, et vise un rayonnement élargi en recherche. Toutefois, l'augmentation de la performance en recherche n'est pas de son seul ressort. Différents éléments contribuent à limiter la performance en recherche, notamment le temps consacré aux tâches administratives, l'absence de soutien pour la préparation de demandes de financement de la recherche, le leadership exercé en la matière par la direction de la faculté, l'absence de chercheurs mentors, etc.</li> <li>La Faculté considère que l'augmentation de la performance en recherche passe par la mise en place d'une approche concertée dans le domaine forestier, l'élévation de la recherche en un axe prioritaire de développement à l'UMCE et par le développement d'une vision et d'une stratégie en matière de recherche englobant toute l'UMCE.</li> </ul>	Acceptée.
24.	Que l'Université explore les possibilités de collaboration de la Faculté de foresterie avec les autres campus de l'Université de Moncton.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au 1<sup>er</sup> cycle, des occasions de collaboration existent avec la Faculté des sciences et le programme de gestion intégrée des zones côtières du Campus de Shippagan. La Faculté compte à cet égard sur l'ouverture des autres programmes et campus pour les rendre concrètes.</li> </ul>	Acceptée.
<b>Améliorer l'efficacité administrative de la Faculté</b>			
25.	Que la Faculté ne comprenne éventuellement qu'un seul administrateur académique et examine la possibilité d'alléger ses tâches administratives soit en les rationalisant, soit en confiant certaines tâches à du personnel clérical ou professionnel.	Cette recommandation est liée à la recommandation 16. Avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2012, la Faculté ne comptait que l'équivalent d'un seul administrateur académique. Le doyen recevait 12 crédits de dégrèvement pour tâches administratives ; le chef de secteur 6 crédits. Globalement, donc, 18 crédits étaient dévolus à l'administration de la Faculté. Cependant la faculté est ouverte à une réorganisation de son administration pour une meilleure efficacité.	Acceptée.
26.	Que l'Université, dans le cadre du plan de relance, confie au doyen de la Faculté la responsabilité de maintenir une gestion	Il est très important de préserver la visibilité externe des programmes de foresterie, en tenant compte de leur caractère spécifique. La réflexion autour de l'organisation académique doit tenir compte de ceci.	Acceptée.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir la recommandation 16.</li> </ul>		
	rigoureuse à l'interne ainsi que d'assurer un rayonnement dans le monde forestier et dans celui de la recherche, incluant l'animation du Comité consultatif de la Faculté et qu'elle l'assure de son appui.		
27.	Que la Faculté allège d'ici un an sa structure de gestion pour favoriser une meilleure utilisation des ressources professorales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure de gestion doit être réexaminée, comme noté à la recommandation 16.</li> </ul>	Acceptée.
28.	Que la Faculté ajuste progressivement la composition de son corps professoral aux besoins spécifiques de la Faculté en enseignement, en recherche et en service à la collectivité.		Acceptée.
29.	Que la Faculté examine, dans un souci d'efficacité administrative, la pertinence et l'organisation de l'ensemble des fonctions professionnelles et cléricales de la Faculté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette réflexion s'impose, en soi et dans le contexte de la révision de la structure organisationnelle de la Faculté.</li> </ul>	Acceptée
30.	Que la Faculté, et au besoin l'UMCE, réduisent dès la prochaine année académique les délais dans les réponses aux demandes d'information ou d'admission et appliquent les conditions d'admission avec souplesse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette recommandation n'a plus sa raison d'être depuis l'arrivée en poste de l'agent de recrutement, qui s'occupe de faire le suivi des demandes.</li> <li>• Les demandes d'information sont répondues très rapidement. Les demandes d'admission sont aussi traitées très rapidement. Finalement, les conditions d'admission sont déjà appliquées avec souplesse.</li> </ul>	Déjà appliquée.
31.	Que la Faculté s'assure que les étudiants puissent dès 2012 apprécier globalement l'impact du résultat de leurs évaluations de l'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étudiants pourraient toutefois être mieux informés des objectifs du processus d'évaluation et de l'utilisation qui est faite des résultats de celui-ci.</li> </ul>	Modifiée. Que la Faculté informe les étudiants des objectifs du processus d'évaluation de l'enseignement et des suivis qui en découlent.
<b>Générales</b>			
32.	Que l'Université, en consultation avec les différentes instances impliquées, élabore et adopte un plan de relance afin de favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le présent document constitue la première étape de la préparation du plan de relance. Si elles sont adoptées, les recommandations ci-contre en constitueront l'armature.</li> </ul>	Acceptée.
33.	Que l'Université désigne, en même temps que l'adoption du plan de relance de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston, un responsable de sa mise en œuvre en collaboration avec les divers responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le doyen de la Faculté agira comme responsable de la mise en œuvre du plan de relance.</li> </ul>	Acceptée.

opérationnels concernés et lui assure son appui à tous les niveaux dans cette opération.	
34. Que l'Université, à partir des recommandations contenues dans ce rapport, prenne dans les meilleurs délais les décisions requises pour favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston et prévoie, le cas échéant, les modalités de fonctionnement provisoires à appliquer ainsi que les ressources à disponibiliser durant la période de transition nécessaire pour la mise en place du plan de relance.	Acceptée.

**C. Plan d'action pour l'essor de la formation en foresterie**  
**Document adopté par les membres et invités de l'assemblée facultaire**  
**Le mercredi 21 mars 2012**

Recommandation	Actions à entreprendre	Responsable	Échéancier
<b>Recrutement et promotion</b>			
1. Que la Faculté maintienne ses actions actuelles de recrutement et de promotion, incluant l'embauche d'un agent de recrutement dédié spécifiquement à la Faculté de foresterie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmer le maintien du poste d'agent de recrutement à temps plein pour 2012-2013.</li> <li>• Préparer des demandes d'appui financier aux efforts de recrutement en foresterie à Entreprise Madawaska et à Éducation postsecondaire, formation et travail (ÉPFT).</li> <li>• Examiner la possibilité de réorganiser pour 2013-2014 le secteur du recrutement de manière à régulariser le poste d'agent de recrutement en foresterie.</li> </ul>	Doyen	30 avril 2012  30 avril 2012
2. Que la Faculté vise à atteindre à court terme le seuil des 15 nouvelles inscriptions par année, et en rythme de croisière le seuil d'un peu plus d'une vingtaine de nouvelles inscriptions au baccalauréat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les efforts de recrutement et de promotion.</li> <li>• Mettre en place un plan stratégique de recrutement intégrant les recommandations Godbout (notamment R1, R3, R4, R5 et R6).</li> </ul>	Doyen, Comité de recrutement et agent de recrutement	Automne 2012 Septembre 2012
3. Que la Faculté couvre, dans ses activités de recrutement, tout le bassin géographique potentiel (le N.-B. au complet, le Québec, l'Ontario francophone, le reste de l'Acadie), en n'oubliant pas la clientèle féminine et les Autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les visites annuelles dans les établissements secondaires et collégiaux, incluant ceux du Québec et de l'Ontario.</li> <li>• Obtenir le financement requis pour les déplacements hors province.</li> <li>• Développer des approches novatrices pour assurer à distance une présence dans les établissements visés.</li> <li>• Développer des activités de recrutement destinées à la clientèle féminine et Autochtone.</li> <li>• Renforcer les démarches de recrutement à l'international.</li> </ul>	Doyen et agent de recrutement	Septembre 2012
4. Que la Faculté renforce dans les meilleurs délais ses liens avec les établissements offrant un programme de technologie forestière et en fasse le suivi régulier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une stratégie de renforcement des liens avec les établissements partenaires.</li> <li>• Visiter les établissements partenaires.</li> <li>• Établir une entente d'arrimage pour le transfert de crédits avec le Collège de technologie forestière des Maritimes.</li> <li>• Établir une entente d'arrimage pour le transfert de crédits avec la Cité collégiale.</li> </ul>	Chef de secteur	Décembre 2012  Septembre 2012
5. Que la Faculté mette en valeur, dans les actions de recrutement, les avantages comparatifs de la foresterie à l'UMICE après les avoir bien définis, et qu'elle actualise son plan de recrutement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéfinir les avantages comparatifs de la foresterie à l'UMICE.</li> <li>• Mettre en valeur les avantages comparatifs dans le site Web.</li> <li>• Développer de nouveaux outils promotionnels, etc.</li> <li>• Actualiser le plan de recrutement.</li> </ul>	Comité de recrutement et agent de recrutement	Septembre 2012  Juin 2012
6. Que la Faculté entreprenne les démarches pour donner suite dans les trois mois à l'offre d'au moins une entreprise de recrutement étudiant pour ses employés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclure une entente avec l'entreprise qui souhaite mettre en place un régime de prime de recrutement étudiant pour ses employés.</li> </ul>	Doyen et agent de recrutement	Juin 2012

mettre sur pied des primes de recrutement d'étudiants en foresterie pour ses employés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer aux autres entreprises de se doter d'un même programme.</li> <li>Veiller au maintien d'un programme de bourses pour le recrutement en foresterie, notamment dans la prochaine entente LOE.</li> </ul>	Doyen et Directeur des services étudiants	Avril 2013
Que l'Université mette en place un programme de bourses spéciales de recrutement, comme elle le fait pour des clientèles spécifiques.			
<b>Rendre attrayante la formation en foresterie à l'UMCE</b>			
7. Que la Faculté s'assure que toutes les modifications au programme de baccalauréat en sciences forestières (volet aménagement et gestion des forêts) permettent de respecter les exigences d'agrément en foresterie et, dans la mesure du possible, d'agrément du programme coopératif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandation déjà mise en œuvre pour ce qui est du baccalauréat en sciences forestières (volet aménagement et gestion des forêts).</li> </ul>		
8. Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier d'ici un an le programme actuel de baccalauréat en sciences forestières pour un programme de baccalauréat avec deux orientations : aménagement et gestion des forêts et développement durable et conservation des écosystèmes forestiers (noms provisoires).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier le ou les types de programmes (régime pédagogique), dans le respect des paramètres de la reconfiguration des programmes.</li> <li>Préciser l'orientation générale de chaque filière de formation et leurs éléments distinctifs (aménagement et gestion des forêts / environnement forestier).</li> <li>Intégrer des approches éprouvées (p. ex. : apprentissage en milieu de travail) et innovantes (p. ex. : formation par blocs).</li> <li>Développer et soumettre aux instances une proposition de programme pour chaque filière de formation.</li> <li>Mettre en œuvre la programmation renouvelée.</li> </ul>	<p>Chef de secteur et Comité de révision de la programmation de 1er cycle (CRP1)</p> <p>Août 2012</p> <p>Septembre 2013</p>	<p>Juin 2012</p> <p>Juin 2012</p> <p>Juin 2012</p> <p>Août 2012</p>
9. Que la Faculté renforce graduellement à partir de l'année académique 2012 certaines formations déjà offertes au baccalauréat pour mieux répondre aux besoins des employeurs, et ajoute dans le cadre de la modification du programme de baccalauréat, de nouvelles formations pour couvrir les besoins des deux formations proposées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la composante « Apprentissage en milieu de travail » dans le cadre des réformes découlant de la mise en œuvre de la R 8.</li> </ul>	CRP1	Juin 2012
10. Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier le nom du programme actuel de baccalauréat en sciences forestières pour celui de baccalauréat en foresterie et en environnement forestier (nom provisoire).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modifier le nom du programme, en tenant compte de la mise en œuvre de la R 8.</li> </ul>	CRP1	Août 2012
11. Que la Faculté examine, dans un deuxième temps toutefois, les possibilités d'offrir des programmes de formation à caractère professionnel au deuxième cycle (certificat, maîtrise).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser la proposition de programme de maîtrise en gestion de l'environnement forestier, en fonction de l'évolution des programmes de 1er cycle (mise en œuvre de la R 8).</li> <li>Développer et soumettre aux instances une proposition de programme professionnel de 2e cycle.</li> </ul>	Comité révision de la programmation de 2e cycle (CRP2)	Septembre 2013

12.	Que la Faculté analyse d'ici trois mois les raisons qui amènent les étudiants présentement admissibles à ne pas s'inscrire au régime coopératif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les raisons qui amènent les étudiants présentement admissibles à ne pas s'inscrire au régime coopératif.</li> </ul>	Responsable des programmes coop	Juin 2012
13.	Que la Faculté examine la possibilité d'augmenter la composante « apprentissage en milieu de travail » dans le programme de baccalauréat en foresterie et en environnement forestier (nom provisoire).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la composante « Apprentissage en milieu de travail » dans le cadre des réformes découlant de la mise en œuvre de la R. 8.</li> </ul>	CRP1	Juin 2012
14.	Que la Faculté resserre dès le début de 2012 les liens avec les employeurs traditionnels et en développe de nouveaux avec des employeurs non traditionnels, notamment par la relance de son comité consultatif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconstituer le Comité consultatif, en y incluant des employeurs traditionnels et non traditionnels.</li> <li>Consulter les membres du Comité consultatif quant à la programmation et à la mise en œuvre de la R. 8.</li> </ul>	Doyen	Juin 2012
15.	Que la Faculté entreprenne les démarches pour modifier le nom de la Faculté afin de refléter la formation offerte et faciliter le recrutement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte du résultat de la mise en œuvre de la R. 16.</li> </ul>	Doyen	Décembre 2012
16.	Que la Faculté réévalue son statut et sa structure de gestion, dans le but de favoriser la synergie entre les composantes de l'UMCE, d'assurer une meilleure coordination entre celles-ci, d'améliorer son efficacité administrative et d'alléger sa structure de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser le statut et la structure de gestion de la Faculté.</li> </ul>	Comité sur le statut et la structure de gestion (CSSG)	Décembre 2012
<b>Synergie entre les composantes de l'UMCE</b>				
17.	Que l'Université favorise la synergie entre les diverses composantes de l'UMCE afin d'offrir une meilleure utilisation des capacités d'enseignement disponibles au campus d'Edmundston.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les défis et les occasions pour une meilleure utilisation des capacités d'enseignement.</li> <li>Mettre en œuvre les occasions identifiées.</li> </ul>	Chef de secteur et doyenne adjointe des Études	Mars 2012 et annuellement par la suite
18.	Que l'Université désigne, dès l'adoption du plan de relance de la Faculté, un responsable de la coordination académique au sein de l'UMCE et ayant juridiction dans toute l'UMCE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandation déjà mise en œuvre, résultat de la désignation du doyen des Études comme doyen par intérim de la Fdef.</li> </ul>	VRUMCE	Janvier 2012
19.	Que la Faculté augmente sa collaboration avec les autres composantes de l'UMCE pour répondre à leurs besoins d'enseignement, incluant l'utilisation de la Forêt expérimentale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de la mise en œuvre de la R. 17.</li> <li>Étudier la possibilité de double sigler des cours.</li> </ul>	Chef de secteur et doyenne adjointe des Études	Mars 2012 et annuellement par la suite
20.	Que l'Université facilite l'ajustement des programmes de formation offerts en totalité ou en partie à l'UMCE mais dont la juridiction est ailleurs à l'Université, afin de permettre la collaboration entre toutes les composantes de l'UMCE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investiguer les occasions dans les programmes de biologie, en gestion des zones côtières et dans d'autres programmes d'études.</li> <li>Développer une concentration en foresterie dans le BAM.</li> <li>Développer une concentration en environnement dans le BAM.</li> </ul>	Doyen Chefs de secteur foresterie et sciences humaines	Juin 2013  Juin 2013

21.	Que les autres composantes de l'UMCE augmentent leur collaboration à la satisfaction des besoins d'enseignement à la Faculté de foresterie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de la mise en œuvre de la R 17.</li> </ul>	Mars 2012 et annuellement par la suite
22.	Que l'UMCE favorise le développement de la maîtrise en sciences forestières en encourageant la codirection par l'ensemble des professeurs de l'UMCE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les professeurs des autres disciplines aux occasions de direction de thèse et de recrutement d'étudiants de maîtrise par le biais du programme de maîtrise en foresterie.</li> <li>Créer des occasions pour l'émergence de projets de recherche conjoints.</li> </ul>	Comité des études supérieures Septembre 2013
23.	Que la Faculté vise dès que possible l'augmentation de la performance scientifique des professeurs de la Faculté et l'obtention de financement accru pour la recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une stratégie facultaire.</li> <li>Développer une stratégie campus.</li> <li>Arrimer les stratégies facultaire et campus à la stratégie institutionnelle</li> <li>Établir des partenariats pour développer un axe régional de recherche, notamment avec le Centre de conservation des sols et de l'eau de l'est du Canada, le futur Institut de recherche sur les feuillus nordiques et l'industrie</li> <li>Obtenir le soutien professionnel requis pour la préparation des demandes de financement de la recherche.</li> </ul>	Doyen, Comité de la recherche et Comité ad hoc campus Mars 2013
24.	Que l'Université explore les possibilités de collaboration de la Faculté de foresterie avec les autres campus de l'Université de Moncton.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir la R 20.</li> </ul>	VRER et doyen Septembre 2013
<b>Améliorer l'efficacité administrative de la Faculté</b>			
25.	Que la Faculté ne comprenne éventuellement qu'un seul administrateur académique et examine la possibilité d'alléger ses tâches administratives soit en les rationalisant, soit en confiant certaines tâches à du personnel clérical ou professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de la mise en œuvre de la R 16.</li> </ul>	Comité sur le statut et la structure de gestion (CSSG) Décembre 2012
26.	Que l'Université, dans le cadre du plan de relance, confie au doyen de la Faculté la responsabilité de maintenir une gestion rigoureuse à l'interne ainsi que d'assurer un rayonnement externe dans le monde forestier et dans celui de la recherche, incluant l'animation du Comité consultatif de la Faculté et qu'elle l'assure de son appui.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de la mise en œuvre de la R 16.</li> </ul>	CSSG Décembre 2012
27.	Que la Faculté allège d'ici un an sa structure de gestion pour favoriser une meilleure utilisation des ressources professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de la mise en œuvre de la R 16.</li> </ul>	CSSG Décembre 2012
28.	Que la Faculté ajuste progressivement la composition de son corps professoral aux besoins spécifiques de la Faculté en enseignement, en recherche et en service à la collectivité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan de ressources humaines.</li> </ul>	Doyen, chef de secteur, CSSG Juin 2013
29.	Que la Faculté examine, dans un souci d'efficacité administrative, la pertinence et l'organisation de l'ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de la mise en œuvre de R 16 et R 28.</li> </ul>	CSSG Décembre 2012

	des fonctions professionnelles et cléricales de la Faculté.		
30.	Que la Faculté, et au besoin l'UMCE, réduisent dès la prochaine année académique les délais dans les réponses aux demandes d'information ou d'admission et applique les conditions d'admission avec souplesse.	Recommandation déjà mise en œuvre.	
31.	Que la Faculté informe les étudiants des objectifs du processus d'évaluation de l'enseignement et des suivi qui en découlent.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer du matériel informatif pour les étudiants.</li> <li>Rencontrer les représentants étudiants pour expliquer le suivi du processus d'évaluation de l'enseignement.</li> </ul>	Doyen Mars 2012
<b>Généralistes</b>			
32.	Que l'Université, en consultation avec les différentes instances impliquées, élabore et adopte un plan de relance afin de favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston.	Adopter le plan de relance.	Recteur Mars 2012
33.	Que l'Université désigne, en même temps que l'adoption du plan de relance de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston, un responsable de sa mise en œuvre en collaboration avec les divers responsables opérationnels concernés et lui assure son appui à tous les niveaux dans cette opération.	Désigner le doyen comme responsable de la mise en œuvre.	VRUMCE Mars 2012
34.	Que l'Université, à partir des recommandations contenues dans ce rapport, prenne dans les meilleurs délais les décisions requises pour favoriser l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston et prévoie, le cas échéant, les modalités de fonctionnement provisoires à appliquer ainsi que les ressources à disponibiliser durant la période de transition nécessaire pour la mise en place du plan de relance.		Recteur et VRUMCE Mars 2012 et après

### Mécanismes de mise en œuvre du plan d'action proposé

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, les mécanismes de mise en œuvre seront mis en place :

- Comité de recrutement : comité ad hoc formé par l'assemblée facultaire
  - Membres : Jacques Paul Couturier (doyen par intérim, président), Daniel Gautreau (agent de recrutement), Jeff Levesque (directeur, Forêt expérimentale), représentante ou représentants des étudiantes et étudiants 1er cycle
- Comité de révision de la programmation de 1er cycle (CRP1) : comité ad hoc formé par l'assemblée facultaire
  - Membres : Hector Adégbidi (chef de secteur, président), Judith Laforest (superviseuse de laboratoire), Manuel Lamontagne (professeur) et Roger Roy (professeur)
- Comité de révision de la programmation de 2e cycle (CRP2) : comité ad hoc formé par l'assemblée facultaire
  - Membres : Richard Barry (professeur, président), Jean-Marie Binot (professeur), Richard Fournier (superviseur de laboratoire), Roger Roy (professeur)
- Comité sur le statut et la structure de gestion (CSSG) : comité ad hoc formé après consultation de l'ABPPUMCE
  - Membres : Jacques Paul Couturier (doyen par intérim, président), Jeff Levesque (directeur, Forêt expérimentale), Michel Soucy (professeur), Stephen Wyatt (professeur)
- Comité des études supérieures : comité existant
  - Membres : Richard Barry (professeur, président)
- Comité de la recherche : comité existant
  - Membres : Manuel Lamontagne (professeur, président)

# Plan d'action

pour favoriser l'essor de la formation en  
foresterie à l'Université de Moncton,  
campus d'Edmundston

Juin 2012

# Plan

- Repères chronologiques
- Rapport Godbout
- Rétroaction
- Plan d'action

# Repères chronologiques

- Août 2011 : octroi du mandat au consultant Claude Godbout
- 22 décembre 2011 : remise du rapport final
- Janvier – février 2012 : analyse du rapport et rétroaction
- 5 mars 2012 : rencontre avec le recteur Fontaine
- 21 mars 2012 : adoption du plan d'action
- 12 avril 2012 : présentation du plan au recteur, VRER et VRAE
- 2 mai : présentation du plan au CEX

# Rapport Godbout

- 5 sections de contenu, reflétant le mandat reçu :
  - Prémises de départ
  - Diagnostic de la situation
  - Enjeux de la formation
  - Ajustements faits ailleurs
  - Propositions faites par la Faculté
  - Propositions de pistes d'action
- 34 recommandations

# Rapport Godbout

- Prémises
- Qualité vérifiée
- Formation essentielle et engagement des partenaires
- Ouverture face au changement
- Pénurie de main-d'œuvre
- Diagnostic
- Baisse généralisée des inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle
- Défi démographique
- Impact du passage à une formation sur 4 ans

# Rapport Godbout

- Constats
- Ampleur des efforts de redressement de la part de la Faculté
- Risque de dispersion
- Aucune solution unique

# Analyse et rétroaction de la Faculté

- Analyse en profondeur des recommandations
  - Pertinence
  - Potentiel et impact
  - Faisabilité
  - Coût
- Adoption de la quasi-totalité des recommandations
- Réorientation de quelques recommandations

# Plan d'action

- Trois volets
- Recrutement
- Programmation
- Efficacité académique et administrative
- Mécanismes de mise en œuvre
- Échéancier

# Recrutement

- Maintien des actions actuelles, incluant un poste d'agent de recrutement
- Conclusion de nouvelles ententes de transfert de crédits
- Actualisation de la stratégie de recrutement

# Programmation

- Modification du programme actuel
- Développement d'un volet « environnement forestier »
- Renforcement de la composante « apprentissage en milieu de travail »
- Resserrement des liens avec les employeurs
- Priorisation de la réforme du 1<sup>er</sup> cycle

# Efficacité académique et administrative

- Examen du statut et de la structure de gestion de la Faculté
  - Synergie – coordination – efficacité administrative
- Augmentation de la coordination académique au sein du campus
- Accroissement de la collaboration synergique avec les autres composantes du campus et de l'Université
- Mise en place de mesures pour augmenter la performance en matière de financement de la recherche
- Développement d'un plan de ressources humaines

# Mécanismes et échéancier

- Mécanismes
  - Comité de travail au sein de la Faculté
  - Collaboration des instances de l'Université
- Échéancier
  - 2012-2013